



FILO:UBA
Facultad de Filosofía y Letras
Universidad de Buenos Aires

A

La cour de Mahaut D'Artois en 1327 - 1328: Solidarites Humanes, Livrees et Mesnies

Autor:

Jacques Heers

Revista:

Anales de Historia Antigua y Medieval

1977 - 1979, 20, pag. 07 a 43



Artículo



FILO:UBA
Facultad de Filosofía y Letras

FILODIGITAL
Repositorio Institucional de la Facultad
de Filosofía y Letras, UBA

LA COUR DE MAHAUT D'ARTOIS EN 1327 - 1328: SOLIDARITES HUMAINES, LIVREES ET MESNIES

por

Jacques Heers
Paris. Sorbonne.

Les sociétés "médiévales" défient, de toute évidence, les classifications trop bien tranchées. Face à des schémas simplistes, imposés de toutes pièces par le désir d'abstraire ou le besoin d'offrir quelques lignes pédagogiques commodes, la réalité oppose l'existence bien concrète de groupes sociaux qui ne rassemblent pas forcément des hommes de mêmes conditions ou professions, de mêmes rangs, de mêmes fortunes. Tout au contraire. Les liens de voisinage, la dévotion au même culte et au saint patron, l'exercice de charités collectives, l'appartenance surtout, de près ou de loin, à la même lignée familiale ou à sa clientèle, établissent et renforcent des solidarités qui pèsent très lourd sur tous les aspects de la vie politique ou sociale, dans les campagnes comme dans les grandes cités, à l'intérieur ou en marge des rouages administratifs et des institutions en place. De la même façon les cours "féodales" ou "princières" ne se présentent pas seulement comme des organes de gouvernement, ni même comme des "hôtels" chargés de la gestion d'une maison: ce sont des milieux humains composites, aux structures fort complexes, unis cependant unis par certaines solidarités, par un genre de vie très particulier, par la révérence à des signes extérieurs qui soulignent cette commune adhésion.

D'une façon générale, l'approche historique de ces groupes sociaux, parfois peu structurés ou même tacites, reste très difficile: les documents ne permettent, le plus souvent, que des vues partielles, marginales ou extérieures. D'où l'intérêt exceptionnel de ces comptabilités de cour, bien tenues¹, mieux conservées que celles de simples particuliers ou de groupes plus instables ou plus modestes, offertes encore très nombreuses dans nos dépôts d'archives. Ces comptabilités des rois et des princes apanagés, déjà bien connues par plusieurs générations d'érudits, publiées en tout ou en partie, ont en France suscité de nombreux travaux sur différents aspects de la vie de cour. Ces études, presque toutes déjà anciennes, très souvent restées au stade de la description trop générale ou de recueils de petits faits et d'anecdotes, en appellent d'autres, plus spécialisées. D'autre part, peu d'auteurs se sont intéressés aux cours plus modestes, celles des petits princes ou des grands seigneurs, celles des évêques. Enfin, la documentation devient, tout naturellement,

plus abondante ou cours des temps et les oncles ou cousins de Charles VI nous sont bien mieux connus, plus accessibles, que les ducs et comtes des temps plus anciens, sous les règnes des derniers Capétiens.

Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, seule femme pair de France, appartient à cette première génération des princes apanagés. Sa comptabilité, ou plutôt celle de son hôtel tenue par le trésorier ou le clero des comptes, était consignée sur des registres établis trois fois par an et clos aux jours de la Chandeleur, de l'Ascension et de la Toussaint. Pour les 27 années de son règne, de 1302, date de la mort de son père Robert II tué à la bataille de Courtrai, à sa propre mort en novembre 1329, 30 registres sur 80 nous sont restés². Documentation certes incomplète et inégalement répartie, parfois décevante, qui ne répond évidemment pas à toutes nos curiosités, mais d'où se dégage pourtant l'image vivante, concrète, souvent insolite de ce milieu social qui fait la cour.

Pour cette étude, et surtout pour celles des déplacements et des personnages, familiers, clients ou convives, j'ai retenu plus particulièrement deux des dernières années de la vie de Mahaut, de l'Ascension 1327 (le 21 mai) au 31 octobre 1328³ pour lesquelles les comptes, très bien tenus, établis de la même façon se suivent sans interruption, une douzaine de jours exceptés⁴. C'est alors un temps fort intéressant de la vie de la comtesse; elle a, certes depuis longtemps déjà, triomphé des prétentions de son neveu Robert dépossédé par un jugement royal en 1309 puis en 1318 et vaincu, d'une façon assez pitoyable, lors d'une révolte des nobles en Artois même. Cependant Mahaut, âgée de plus de cinquante ans⁵, doit se montrer partout: dans son comté de Bourgogne pour y raffermir son autorité et y défendre son douaire face aux empiètements, aux exactions mêmes, de l'administration royale⁶; en Artois, bien sûr, auprès des bonnes villes et des abbayes au moment où son conseiller favori Thierry d'Hirson est solennellement installé sur le siège épiscopal d'Arras; à Reims pour le couronnement du nouveau roi Philippe VI de Valois, à Paris enfin, à deux reprises, alors que se prépare contre elle de nouvelles procédures pour mettre en cause ses droits sur l'Artois. En ces mois si actifs, chargés d'intrigues et de démarches de toutes sortes, la cour suit évidemment la comtesse qui use, elle, de toutes ses influences.

Ce milieu de cour s'affirme très divers. Malheureusement les comptes ne donnent de cette diversité et de certaines hiérarchies que des images bien imparfaites, allusives souvent. Les recettes ne font apparaître, très vite, d'une façon toujours lapidaire, que les administrateurs des bailliages et les officiers de finances qui n'appartiennent pas forcément à la cour elle-même. Quant aux comptes des dépenses, seuls y figurent nommément et régulièrement les gens gagés ou dédommagés de tels ou tels frais exceptionnels. Le tableau d'ensemble, rigoureux et complet, nous échappe. De plus, la cour, groupe social, ne s'identifie pas exactement à l'hôtel, ensemble d'officiers et de services⁷.

La comtesse d'Artois tient près d'elle ou du moins dans sa clientèle un certain nombre de chevaliers avec leurs écuyers. La plupart restent, en nos comptes, ano-

nymes et, de toutes façons, n'apparaissent qu'à l'occasion de dépenses très particulières: l'achat de draps pour les robes de la livrée ou de selles, freins et guides pour leurs chevaux. Les chiffres varient cependant et ne concordent pas toujours. L'hôtel fait acheter, pour la Toussaint 1327, 17 draps pour Madame et ses chevaliers et dix-sept autres draps pour les écuyers⁸; ce qui, à raison de trois robes par pièce de drap, indiquerait 50 chevaliers et 50 écuyers. A Pâques 1328⁹ nous trouvons 16 et 20 pièces de draps soit un nombre plus important d'écuyers et, à la Toussaint de cette même année, 20 pièces pour les chevaliers, soit soixante robes, et 19 pièces pour les écuyers¹⁰. Ainsi Mahaut habillerait de ses robes de livrée, de 50 à 60 chevaliers et environ autant d'écuyers. Mais, en octobre 1327, on ne fait coupes que 17 *cottes hardies* (sortes de vêtements de dessus) "pour Madame et ses chevaliers"¹¹. Et nous trouvons aussi, au même moment, 19 selles, freins et guides¹² alors que l'année suivante, en 1328, un compte fait état de 33 selles freins et guides pour la livrée de Pâques¹³ et un autre compte de 35 selles pour la livrée de la Toussaint: 6 pour chevaliers à doubles bannières, cinq pour simples bannières et 24 selles de bacheliers¹⁴.

Ces différences très importantes entre le nombre de selles distribuées d'une année à l'autre et, de toutes façons, entre le nombre de robes de livrée et celui des équipements pour chevaux, pourrait s'expliquer par le fait que tous les chevaliers ne se trouvent pas, au même moment, dans l'entourage de la comtesse; ils recevraient alors leurs robes mais non les selles, réservées à ceux qui servent effectivement à la cour et accompagnent tous les voyages. En 1328, l'hôtel a bien payer 10 livres à un charretier de Langres "pour mener dès Arras à Salins la livrée de Bourgogne"¹⁵ et, la même année, 34 sous sont versés "à Tarsin le maréchal que fut envoyez a cheval le 28 e jour d'avril dès Paris en Artois porter les robes de parements aus chevaliers d'Artois"¹⁶.

En fait, il est bien difficile de dire où sont les chevaliers de madame d'Artois et s'ils la suivent en tous ses déplacements. Certains, en tous cas, sont à Avignon et reçoivent aussi leurs robes et leurs selles de livrée¹⁷; ils y défendent sans doute la cause de Mahaut et de son bailli d'Arras contre le chapitre de Cambrai¹⁸. Pour le couronnement du roi, la comtesse afit faire au moins dix robes pour ses chevaliers, pareilles à la sienne¹⁹.

En fait, il est bien difficile de dire où sont tous les chevaliers de madame d'Artois et s'ils la suivent dans tous ses déplacements. Les comptes comportent presque toujours un poste particulier intitulé *Gaiges de chevaliers*, où figurent seulement quelques hommes, pas plus de cinq en 1327 et 1328, qui, tant en Bourgogne qu'en Artois, reçoivent des "gages ordinaires" pour le temps passé "en compagnie madame" (10 livres par mois ou 6 sous 8 deniers par jour) et des "gages extraordinaires" à 10 sous par jour lorsqu'ils ne sont pas nourris, lors de leurs déplacements particulier où s'ils se trouvent malades hors de chez eux et de la cour. Ces chevaliers ne restent donc à la cour qu'un certain temps, très variable: pur le compte qui court du 21 mai au 31 octobre 1327, un peu plus de cinq mois donc, ces sejours, continus ou "par parties", se chiffrent à trois mois et quelques jours pour deux d'entre eux, à moins de deux mois pour un autre²⁰. L'année suivante, dans le même temps de plus de cinq mois, monseigneur Gilles sire d'Autville touche un peu plus de 22 livres

pour les gages ordinaires de deux mois et huit jours "qu'il est eus par parties en la compagni madame" et sept livres et demi pour 15 jours de déplacements pour aller "de sa maison à Paris à madame" (trois jours), de Hesdin à sa maison (un jour), de Hesdin "à Bapaumes devers le duc de Bourgogne" (deux jours), de Hesdin au devant du comte de Hainaut (sept jours), de Licques à sa maison (un jour) et enfin "de sa maison à Hesdin à madame" (un jour)²¹. Faudrait-il imaginer, en ces temps de pais²², une suite réduite à ces quelques seuls chevaliers? D'autres, plus nombreux, qui, nous le savons, recevaient robes et selles de livrée, vanaient-ils et vivaient-ils parfois à la cour, mais sans gages, simplement nourris, subvenant eux-mêmes à leurs propres dépenses?

L'image d'une escorte de chevaliers s'impose forcément et aucun convive de marque ne paraît aux tables de l'hôtel sans ses propres chevaliers et écuyers²³. Mais leur condition réelle nous échappe. De même leurs noms, en dehors de ceux de quelques gagés, n'apparaissent qu'en des occasions ou pour des services exceptionnels. En ces années 1327-1328 touchent des gages ou, en tous cas, servent près de la comtesse, surtout des Bourguignons, des chevaliers qui avaient combattu pour elle contre les révoltés d'Artois ou occupaient quelque office dans son comté de Bourgogne; ainsi Guillaume de Moulins, Huges d'Ornans, Jean de Lambres, Eudes de Saint Martin, Humbert de Rougement qui fut "capitaine des terres" puis "gardien" du comté de Bourgogne²⁴, le seigneur de Faucogney enfin²⁵.

Après les chevaliers, hommes de guerre et de conseil, vivent à la cour comtale, aux frais de l'hôtel, un nombre plus important d'officiers responsables des différents services²⁶ et de serviteurs, qualifiés ensemble, d'une façon générale de "cleros et valets". Les origines sociales et les conditions semblent ici aussi diverses que les fonctions et il ne semble pas du tout aisé d'établir, à partir de nos comtes, une stricte hiérarchie même un recensement parfait qui, en tout état de cause, ne seraient très certainement qu'une vue de l'esprit, une construction forcément arbitraire et inexacte.

Là aussi, deux approches possibles: les frais pour la livrée qui indiquent le nombre de draps acheté et leurs qualités, les listes de gages, elles, nominatives, plus précises. Malheureusement ces deux sources ne sont pas du tout parallèles et ne se recoupent pas toujours. Les trois livrées de 1327 (Toussaint) et 1328 (Pâques et Toussaint) intéressent de 45 à 50 personnes pour les "clercs et damoiselles" comptés ensemble et pas plus de 35 ou 36 personnes (12 pièces de drap) pour tous les autres²⁷. Certains valets semblent ignorés lors de ces distributions. En effet, comptes, certains, très régulièrement tenus, font état, eux, tout au long de ces deux années, d'un personnel un peu plus nombreux. Ceux intitulés *Gaiges des Vallex*, donnent de 40 à 48 noms²⁸. Ceux des *Chaussements de mesnie*, qui recensent les indemnités en argent pour souliers, alignent, toujours pour cette même période, 28 à 30 noms dont quelques uns seulement se retrouvaient dans la liste des gages²⁹.

Il semble donc que, les porteurs de livrées, robes de draps achetés for cher, ornées parfois de fourrures, se distinguent comme une sorte d'aristocratie, une catégorie supérieure en tous cas de ce personnel de cour: les "demoiselles" tout d'abord, suivantes et compagnes de Mahaut, jeunes filles nobles qui, par ailleurs,

d'abord, suivantes et compagnes de Mahaut, jeunes filles nobles qui, par ailleurs, reçoivent toutes sortes de cadeaux et, d'autre part, mais, d'une façon assez surprenante, vêtus de la même robe de livrée, les "clercs", responsables des offices et administrateurs, tels, par exemple, le receveur, le chapelain et son chambellan, l'aumônier, les maîtres des garnisons et des provisions³⁰.

A l'opposé de l'échelle sociale, ceux que ne reçoivent pour tout salaire que des *chaussements* sont visiblement des "valets de métiers", petites gens auxquels s'attache une quelconque responsabilité. L'étude des noms ici apprend beaucoup : aucun ne porte d'autre nom que celui de son baptême ; tous, à deux exceptions près (Huet de Greigni et Jacquemuche), sont désignés par leur fonction : Guillot, Jehannete et Robin de la chambre, Remy de la bouteillerie, Phelipot de la cuisine, Girart et Tomasin du char ; certains même ne paraissent sous la plume du scribe que par indications fort lapidaires : le "saussier", le "valet qui garde les sommiers de la chambre", par exemple. Au total, près de 30 "métiers" différents qui témoignent clairement de la diversité des charges et des activités.

Le groupe intermédiaire des 45 ou 48 "valets" gagés paraît bien plus difficile à cerner et, sans aucun doute, beaucoup plus divers, indéfinissable même. Ce ne sont pas là des aides, mercenaires engagés au jour le jour pour servir aux tâches exceptionnelles, mais bien un personnel stable, fixe même bien inséré en ce milieu social de la cour comtale. Le receveur, responsable des comptes, leur alloue régulièrement le même salaire tout au long de l'année : 8 deniers par jour ; il recense certes ces salaires, comme toutes les autres dépenses, par périodes de *douzaines* ("première douzaine", "deuxième douzaine") . . . mais, à très peu près, reporte sur ces longues listes les mêmes noms, de douzaine en douzaine. Le mot de "valet", bien sûr, ne peut être pris dans le sens trop précis de serviteur, sans autre nuance. Ces mêmes comptes, pour l'an 1310, s'intitulaient *Gaiges des garçons dou dit hostel*³² et ceux de 1322 *Gaiges des petits vallez*³². Faut-il entendre les "jeunes", quelles que soient leurs qualités et leurs fonctions ? A lire ces listes de noms, nous trouvons là toutes sortes de gens. Les premiers de la liste, plus de la moitié paraissent, de toute évidence, de petites gens : la plupart n'ont pas de noms de famille mais seulement celui de leur fonction ("le paige du char", "mestre Jehan des sommiers", "Jehan le barbier", "Jauffroi le maréchal", "Humbart le queux"³³, ou un nom de baptême presque toujours sous la forme d'un diminutif ou d'un sobriquet (Jacquemet, Andrinet . . .) ou encore le nom de leur pays ou ville d'origine (Hanekin le Flamenc, Symonnet d'Arras, Jehan de Paris). Tout ceci témoigne d'origines sociales modestes, parfois tout à fait obscures. Mais, sur la même liste, figurent tout à coup d'autres noms ; ceux, sans aucun doute, de nobles ou du moins de gens d'une autre qualité sociale ; quatre sont honorés du titre de monseigneur (Jehan d'Orléans qui fut chapelain et aumônier de la cour³⁴, Henri de Reims prêtre lui aussi³⁵, Philippe, sans autre précision, et, enfin, Jehan de Blandi) ; d'autres portent les noms de grandes familles déjà liées à la cour comtale : Nicolas d'Ornans, Arthur de Lambres, Guillaume d'Hirson, le propre frère de Thierry, et un autre Hirson, Robert. En 1327 et 1328 tous ces "valets" d'un rang certainement plus élevé, ne se distinguent en rien sur les listes ; parfois même leurs noms alternent, peut-être par l'effet de quelque désordre, avec ceux des autres, gens de

modestes origines et fonctions ordinaires. Mais d'autres registres plus anciens, en 1319 et 1322 par exemple,³⁶ portaient, à l'intérieur de ce compte toujours intitulé *Gages de petits vallez*, une mention spéciale pour les *Familiers*: les gages étaient les mêmes mais la distinction, marquée par cette mention en milieu de page, s'affirme très nette: 23 noms pour les simples petits valets et 18 pour les familiers en 1322; nous retrouvons le même mot de familiers et, par une simple coïncidence, ce même nombre de familiers en 1327, lorsque le receveur d'Artois rembourse les gages de 18 familiers pour les avantages perçus en nature en Bourgogne³⁷.

Ainsi, à travers ces notes éparses, se précise l'image d'un milieu social fort complexe, où s'imposent des hiérarchies ou des distinctions subtiles, où la naissance ne l'emporte pas forcément sur la fonction et la faveur du prince. Un groupe très nombreux aussi: une centaine de chevaliers et écuyers, mais pas tous présents, et, par ailleurs, 40 à 45 valets gagés, plus encore 30 valets payés pour leurs souliers. Soit, au total, environ deux cents personnes se réclamant de Mahaut, et plus de cent, peut être 120 ou 130 présentes près d'elle lors de ses déplacements. Lorsque la comtesse voyage, il faut, chaque soir, en Bourgogne, pour sa seule maison, loger et nourrir de 50 à 65 chevaux³⁸; 77 chevaux sont logés à Saint Omer en 1328³⁹ et 50 encore lorsqu'elle se trouve à Paris cette année-là⁴⁰. Ce qui rejoint à peu près les estimations du comte de Loisme qui dénombrerait environ 50 familiers auprès de Rober II d'Artois et 60 chevaux pour sa suite en temps de paix⁴¹; la cour de Mahaut reste donc égale à celle de son père.

Ces chiffres, qui donnent une certaine mesure du poids de ce groupe social, se retrouveraient certainement pour d'autres seigneurs laïcs ou ecclésiastiques. Lorsque Mahaut reçoit, en mai et juin 1328, dans ses châteaux d'Artois, le duc et la duchesse de Bourgogne, elle fait don de "corsets" (des surcots) à 28 écuyers, 11 sargents, 23 valets de métiers de la suite du duc et distribue 16 sous à chacun des 32 "petits vallez de l'ostel le duc"⁴²; soit, en tout, pour le moins 94 personnes, sans compter les chevaliers et les officiers, "valets" de rang supérieur. Pierre Bertrand, évêque d'Auntun, qui fut reçu à l'hôtel d'Artois à Paris en 1318, devint chancelier de la reine Jeanne fille de Mahaut, et resta très lié avec Gérard de Chatillon et Thomas de Savoie, familiers d'Artois, gardait toujours de 29 à 30 chevaux en ses écuries et se fait accompagner de 44 personnes lorsqu'il va, en 1325, de sa résidence d'Issy-sur-Seine en son château bourguignon de Touillon, non loin de Montbard⁴³.

Le caractère composite de ce groupe social, rassemblant autour du prince et de ses officiers des hommes et des femmes d'origines et de fonctions si différentes, apparemment séparés par leurs traditions et leurs cultures, n'est pas, en soi, pour l'époque, une originalité frappante. Ce qui distingue ce groupe de cour des autres solidarités "médiévales" paraît bien son genre de vie et avant tout ses continuelles errances. Confréries, métiers, clans familiaux mêmes dans une très large mesure, s'enracinent en un lieu bien précis, se réclament d'un quartier dans la ville ou, tout au moins, d'une seule terre, d'une seule ville. La cour semble, au contraire, un monde en perpétuel mouvement, parfois en toutes saisons. L'image des suites prin-

cières allant de château en palais de ville, de ces caravanes de chevaux et de chariots s'impose fortement. A Paris même ou dans les proches environs, les princes ou grands seigneurs possédaient plus d'une résidence et y partageaient leurs temps de séjour. Ainsi pour les rois de France, dès Charles V⁴⁴ comme pour d'autres, bien plus modestes⁴⁵. Les voyages de ces cours princières, seigneuriales, épiscopales, s'affirment, à l'époque, une nécessité absolue et comme de véritables faits de civilisation⁴⁶. La comptabilité de la comtesse d'Artois permet là, comme tant d'autres, d'apprécier d'une façon très précise le rythme et l'ampleur de ces voyages.

Nos quatre registres couvrent au total 536 jours des années 1327-1328. Pendant ce temps, Mahaut et ses gens ne sont restés au repos, au même gîte, que pendant 300 jours seulement, soit un peu plus d'un jour sur deux. Encore pourrait-on tenir compte des quelques jours où, résidant à Paris en son hôtel d'Artois, Madame va "au bois de Vincennes" chez sa fille, la reine Jeanne, y passer la journée (trois jours en février 1328). Ces repos se répartissent d'une façon très inégale: dans ses hôtels des villes ou dans ses châteaux⁴⁷, Mahaut réside parfois, sans interruption, deux ou trois semaines, parfois plus: 27 jours à Bracon, en Bourgogne, en octobre-novembre 1327, 13 jours à la Loye, autre fief bourgignon, en décembre de la même année, 16 jours à Paris en février 1328, 16 jours à Sint-Omer en août et 19 jours à Arras en septembre; mais aucun de ces séjours n'atteint tout un mois de suite. D'autres haltes, d'un ou deux jours seulement, paraissent de simples répit pour marquer une visite plus importante ou, au cours d'un long voyage, pour couper le chemin; ainsi à Aisey-le-duc chez Hugues de Bourgogne les 29 et 30 décembre 1327; au plus forts moments des voyages, la cour n'est jamais en route plus de six ou sept jours de suite et ces haltes, sans doute nécessaires, ponctuent ainsi et rythment la vie de la comtesse et de sa suite.

L'hiver ralentit peut être ces errances mais ne les interdit pas: c'est fin novembre que la comtesse visite les châteaux et abbayes des environs de Besançon, et le grand voyage de Bourgogne à Paris s'effectue, après un repos de trois jours à Gray, du 25 décembre au 7 janvier, coupé par cette seule halte à Aisey. D'où, au total, un rythme très irrégulier, lié non à celui des saisons mais aux impératifs qui gouvernent cette vie de mouvement. Ces nécessités, le temps passé aux audiences, la proximité aussi ou l'absence de gîtes connus, expliquent que le chemin parcouru varie beaucoup de jour en jour: parfois à peine une dizaine de kilomètres (en particulier au cœur de ses possessions de Bourgogne, dans la région de Dôle, La Loye, Santans, Belmont, Mont-sous-Vaudrey, Salins, Bracon, Colonne, Monay et Poligny, là où Mahaut tient terres, châteaux, chasses et viviers; également de courts trajets journaliers en Artois où, non loin d'Arras, Avesnes-le Comte, Aubigny, Mont-Saint-Eloi, Lens, offrent dans les châteaux ou les monastères des gîtes commodes et amis. Pourtant, en d'autres occasions, la suite nombreuse, lourde à mettre en route très certainement, très disparate, emportant avec elle tous bagages, la suite de cette femme de près de soixante ans, parcourt avant même le diner et donc en une seule étape, sans halte appréciable, de longs chemins; en Artois certes, pays de plaine, de circulation facile, entre Hesdin et Arras (à deux reprises) mais plus, et plus souvent en Bourgogne, à travers un pays de montagnes coupé de vallées encaissées, aux approches des froids parfois: de Salains à Pontarlier (près de 40 Km.), de Besançon à Montbozon (35 km.).

Ces déplacements, examinés dans leur ensemble, ne sont non plus ni de même nature ni de même ampleur. Certains s'affirment de véritables voyages aux buts précis, entre deux pôles de la vie politique de la comtesse; voyages nécessaires, imposés par telle ou telle circonstance, menés rapidement à travers des pays étrangers à son influence et hors de sa clientèle: de Bourgogne (départ de Dôle après un repos de 13 jours à La Loye et de trois autres jours à Dôle même) à Paris en 18 jours, du 21 décembre 1327 au 7 janvier 1328; de Paris à Reims pour y assister au couronnement de Philippe VI (après un repos de dix jours dans l'hôtel de Confans) en cinq jours, du 22 au 27 mai 1328; enfin, après seulement trois jours à Reims dans un gîte sans doute peu confortable, le départ pour Arras, atteinte en cinq jours, du 30 mai au 4 juin, par Saint-Quentin, Ephy et Bapaume.

D'autres cycles témoignent d'intentions très différentes et imposent à la cour un tout autre rythme, bien plus irrégulier. Ainsi, pour ces deux années 1327-1328, les itinéraires en Bourgogne et en Artois qui ne sont, en somme, que des séries de visites selon des circuits plus variés en Bourgogne mais qui, de toutes façons, ramènent la comtesse et les siens en quelques lieux plus appréciés, privilégiés, quelques points d'attache: à Dôle, Salins ou Bracon, à Arras, Avesne-le-Comte ou Saint-Omer. Déjà installée à Dôle le 21 mai 1327, jour de l'Ascension où commencent nos comptes, Mahaut effectue alors trois grandes circuits en Bourgogne qui la conduisent successivement, le premier jusqu'à Pontarlier à l'est et Gilley au nord (du 21 mai au 6 juillet; 17 gîtes différents et donc 17 villes ou communautés visitées), l'autre encore à Pontarlier et plus loin, plus au coeur des montagnes et des forêts, jusqu'à l'abbaye de Saint-Benoit puis à Ornans (du 7 juillet au 9 septembre; 15 gîtes différents), enfin, un dernier, du 10 septembre au 2 décembre, de Gevry à Poligny, Bracon, Besançon, vers les châteaux du seigneur de Rougemeont (18 gîtes). En Artois, dans l'été et l'automne 1328, du 5 juin au 31 octobre, la cour visite environ 25 villes, châteaux ou abbayes, en trois grands circuits qui la conduisent chaque fois à Saint-Omer et à deux reprises à Marck et à Calais.

Ces longs et rapides déplacements de la cour d'Artois prennent tout leur relief si nous les comparons à ceux de deux autres suites princières, menées elles aussi par des femmes, mais en des pays d'accès et circulation plus aisée; ceci pour des temps certes un peu plus tardifs mais en un contexte social sans doute peu différent. En 1382-1383, Anne-Dauphine, duchesse de Bourbonnais, effectue ainsi, accompagnée des gens de sa cour, toute une série de voyages dans ses états; ceux-ci, de moindre ampleur souvent que ceux de Mahaut, s'espacent bien davantage, coupés de longs séjours et repos (plusieurs semaines et même plus d'un mois) à Moulins, Bourbon, Souvigny et Cleppé; sauf très rares exceptions, les autres gîtes ne sont que de simples étapes d'une seule nuit entre ces quatre résidences; la cour n'est en route que deux ou trois jours de suite (quatre ou cinq par extraordinaire, pour le voyage de Cleppé); les distances parcourues sont ainsi, plus faibles: certes, 38 puis 48 km. de Lapalisse à Cleppé par Saint-Haon mais, très fréquemment 12 ou 13 km. seulement (Bourbon-Souvigny et Souvigny-Moulins)⁴⁸. Mais, plus tard encore, les voyages en Flandre et en Artois d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, épouse de Philippe-le-Bon, se présentent, entre 1448 et 1452, d'une toute autre façon et rappellent davantage ceux de Mahaut en Artois, un siècle et

demi ou presque auparavant: départs bien plus fréquents, séjours plus courts, gîtes très nombreux dans chacune des multiples résidences princières ou dans les bonnes villes ou dans quelques abbayes (au total près de 40 séjours ou étapes différents), avec, en général, des distances, plus grandes parcourues en un jour: aisément 40 km. avec des trajets plus longs de 48, 50 et même 66 km. (de Bruxelles à Termonde et Evergen, sur la route de Bruges)⁴⁹.

Ansî s'opposeraient deux types nettement différenciés de nomadisme de cour: l'un, pour Anne-Dauphine en bourbonnais ou pour Mahaut dans la région entre Dôle, Salins et Bracon, limité à quelques trajets très courts entre quelques résidences, toujours les mêmes; l'autre, de bien plus grande amplitude, plus complexe, plus contraignant aussi.

Ces déplacements de Mahaut, en tous cas, répondent à des buts précis, parfois certes difficiles à cerner, mais qui méritent attention et une analyse un peu circonstanciée. Les raisons du voyage aident, dans une large mesure, à mieux connaître ce groupe social de la cour, à souligner son originalité. Souvent les comptes apportent des éléments de réponse, sinon parfaits, du moins satisfaisants.

Tout d'abord, l'étude des dépenses dites "ordinaires, établies jour par jour puis regroupées "douzaine", conduit à réfuter, sans hésitation, la fameuse thèse de l'auto-consommation et du "droit de gîte". C'était ou c'est encore pourtant une image bien fixée, esquissée ou enjolivée par de nombreux auteurs: les seigneurs et même les princes vivaient de leurs terres et allaient, ici et là, dans chacun de leurs domaines, consommer les produits de leurs champs ou les redevances payées par leurs paysans, souvent en nature; de plus, ils pouvaient exiger, chez leurs vassaux, leur propre entretien et celui de leurs familiers pendant un certain nombre de jours. Cette thèse répond évidemment à plusieurs *a priori*, dont l'absence ou la faiblesse d'une économie de marché; mais elle n'a jamais été analysée en profondeur et ne correspond pas à la réalité.

Sur les 536 jours inventoriés ici, nous ne trouvons que 11 gîtes avec diner et 12 autres repas qui ne soient aux frais de l'hôtel et donc de la comtesse. Le duc Henri de Bourgogne, beau-frère de Mahaut, la reçoit pendant six nuits en ses châteaux et à ses frais; seuls deux vassaux peuvent être à coup sûr identifiés: le sire de Rougement à Rougemont et le sire de Montmartin à Scey (les 26 et 27 novembre 1327); trois autres gîtes sont à la charge de monastères ou abbayes. Quant aux simples repas, 7 sont donnés par la reine Jeanne, fille de Mahaut, à Vincennes, deux par Thierry d'Hirson l'évêque d'Arras, trois autres par les prieurs de trois couvents et trois seulement par des laïcs, peut-être vassaux ou familiers de la comtesse: la dame de Pesnes, le sire de Rougement et le trésorier Jean de Salins. Ce qui réduit le droit de gîte à bien peu de chose!

Certes Mahaut reçoit, très souvent, des présents dont le responsable du livre tient un compte précis, chaque jour. Mais ces cadeaux, de pain ou de vin, de gibier ou de poissons, de boeufs même ou de moutons, de poulailles surtout, revêtent bien l'allure de dons gratuits, somme toute très limités, parfois modestes, bien loin de subvenir aux besoins de la journée pour toute la suite: ces présents ne font pas beaucoup baisser la dépense journalière. Pour le premier compte, dans l'été et l'automne 1327⁵⁰, seuls quelques seigneurs ravitaillent les cuisines d'une façon

appréciable: madame de Colonne pour 114 carpes et 5 brochets, madame d'Ornans pour 3800 pains et 218 setiers de vins (2 tonneaux et quart), le sire de Rougemont pour deux cerfs, la châtelaine de Cys pour onze moutons. D'autres offrent médiocrement des fromages, ou un porc salé, ou quelques muids de vin. En tout état de cause, les présents les plus nombreux ne sont pas ceux des vasaux ni des familiers, mais ceux des communautés religieuses: le chapitre de Besançon⁵¹, les abbés du Mont-Benoît, du Mont-Sainte-Marie, le prieur de Fouvent qui tous offrent en voisins plutôt qu'en simples vassaux; enfin et surtout les villes qui accueillent la comtesse et dont les offrandes rappellent celles présentées aux souverains lors des entrées royales⁵²: à Salins, Dôle, Pontarlier, Ornans, Gray pour ne citer que les principales. De même, en Artois, quelques mois plus tard, ce sont les abbés du Mont-saint-Eloi (1000 pains) et de Saint-Vaast (deux gros poissons), les villes d'Avesnes, d'Aire de Saint-Omer, de Calais, Lens et Béthune qui fêtent la suite comtale par quelques setiers de vin, quelques carpes ou brochets là aussi, quelques cents ou milliers de pains, quelques cents de harengs frais⁵³. De toute évidence, ces présents ne sont que des marques de bienvenue et, insistons, ne soulagent que de très peu le budget de l'hôtel. Ils ont une signification essentiellement sociale ou politique, celle de maintenir de bonnes relations, bien plus qu'économique.

Quant à la consommation des revenus des terres seigneuriales, nous ignorons le plus souvent l'étendue et la richesse des domaines fonciers de ces princes, l'importance des "réserves" cultivées directement par leurs intendants, le montant des redevances paysannes. De toute façon, rien n'indique que les produits de la terre étaient alors consommés sur place. Tout au contraire. Les comptes journaliers notent fidèlement, au denier près, les dépenses de nourriture pour les hommes et les chevaux. Ces dépenses "ordinaires" comprennent les sommes effectivement payées pour les achats sur place; à cela s'ajoutent les présents déjà évoqués et les vivres pris dans les magasins, les celliers et les réserves, les garnisons. Cependant, les jours où madame ne reçoit aucun convive, les dépenses en argent, pour les achats, restent toujours à peu près les mêmes: de 10 à 15 livres environ. Ceci indique clairement que la principale source de ravitaillement se situe au marché local, que la cour se trouve en pays étranger, hors des terres de la comtesse, ou qu'elle fasse halte en un hôtel de la ville (à Paris, Besançon, Arras par exemple) ou même, circonstances plus significatives, qu'elle séjourne pour plus longtemps dans tel ou tel château de la campagne, au milieu des domaines seigneuriaux. La consommation alimentaire de la cour repose essentiellement sur une économie de marché, monétaire, par des achats for nombreux et diversifiés, au jour le jour. Ces achats incombent à des valets, en particulier à ceux de la fourrière qui, pour les grandes occasions, lorsque les maîtres de la cuisine prévoient un plus grand nombre de convives ou un plus grand raffinement, sont envoyés au loin très longtemps à l'avance; ainsi, en mai 1328, lorsque Mahaut et les siens séjournent à Reims pendant trois jours au moment du couronnement, les valets et y dépensent de 86 à 90 livres par jour, un barbier et deux valets de la fourrière y sont mandés et installés 25 jours avant "pour prendre les hosteus et pour faire les garnisons"⁵⁴; c'est-à-dire rassembler tout le ravitaillement nécessaire. En quelques circonstances exception-

nelles ou, plus fréquemment, pour certains vivres plus recherchés, l'hôtel fait acheter au loin et acheminer ces vivres là où réside la comtesse et ses gens; ainsi surtout pour les vins⁵⁵, transportés par charrois de la Bourgogne ou de l'Ile-de-France vers l'Artois, ou pour les poissons de mer achetés à Calais ou à Boulogne, pour Arras ou Hesdin.

Quant aux garnisons comtales qui complètent d'une façon relativement modeste mais à peu près constante cet approvisionnement, nous pouvons certes admettre que l'hôtel dépense avant tout, à Salins ou à Bracon par exemple, les pains, les vins, le bois de chauffage, la cire, les viandes salées, l'avoine et le foin, des champs, des prés et des forêts des domaines; mais, plus souvent, force est de constater que ces produits de garnison sont délivrés, tout au long de ces circuits de Bourgogne, parfois loin de leurs greniers ou de leurs celliers. Les moutons du troupeau de Colonne, les poissons des viviers de Colonne ou des "eaux" de Béthune, les lapins de la garenne de Tournehem paraissent régulièrement sur les tables de la cour, en des gîtes plus ou moins éloignés. Enfin, les mentions, parmi les vivres du jour, de pains "des blez madame" ou celles de "vin madame" n'impliquent pas forcément que ces pains ou ce vin soient des terres mêmes où réside la cour ce jour-là.

Ainsi, bien loin de se déplacer pour consommer sur les lieux mêmes de la récolte, la cour transportet-elle avec ses bagages une part de son ravitaillement ou le fait acheminer à l'avance.

Au total donc, ni droit de gîte appréciable, ni autoconsommation sur place des produits des domaines; la recherche de profits immédiats ou d'économies ne commande certainement pas les voyages de la cour qui, de ce point de vue, représentent tout au contraire une lourde charge, entraînant des achats importants de denrées diverses tout au long du trajet, et de gros frais de transport pour certains produits lourds, amenés de garnisons plus ou moins lointaines.

Les raisons de ces fréquents et vastes déplacements semblent tout autres, de caractère politique et social. Avant tout la nécessité d'être présent en différents lieux, là où se nouent les alliances et les intrigues, là surtout où réside le souverain, partout aussi, dans ses propres états, où la simple présence du seigneur ou du prince renforce les liens d'obéissance. Si Mahaut peut, pour son procès en cour pontificale, confier sa cause à quelques chevaliers de sa livrée installés à Avignon, sans y paraître elle-même, la demeure parisienne s'impose évidemment comme une nécessité absolue, parfaitement ressentie déjà de son temps par tous les princes ou les prélats du royaume. D'où l'Hôtel d'Artois à Paris, dans le voisinage de Saint-Jacques-l'Hôpital, entre la rue Mauconseil et la rue Pavée⁵⁶, agrandi par Robert II et par Mahaut, plus particulièrement après l'incendie de 1317⁵⁷; d'où le château de Conflans terminé, lui, en 1320⁵⁸ où Mahaut réside quelques jours lors de son séjour parisien de février-avril 1328. Ces résidences princières, épiscopales ou abbatiales mêmes marquent depuis longtemps déjà et transforment d'une façon décisive le paysage urbain des grandes cités: hôtels des abbés dans la ville de l'évêque, à Beauvais ou à Rouen par exemple; livrées; cardinalices en Avignon puis, sur l'autre rive du Rhône, à Villeneuve, au temps des papes; hôtels des princes français dans

Paris, de plus en plus nombreux sur la rive droite, dans le voisinage du Louvre, lorsque s'affermir la centralisation administrative et la résidence royale sous Charles V.

Voyages politiques aussi qu'appellent les grands moments de la vie du royaume, tels les couronnements à Reims où Mahaut paraît quatre fois (pour Louis X en 1314, pour Philippe V en 1317, pour Charles IV en 1322 et pour Philippe VI en 1328) et pour lesquels elle impose aux siens un très rapide voyage; en 1328, ce ne fut qu'une sorte de grand détour, vers l'est, entre Paris et Arras, très coûteux, pour une halte fort courte, la plus courte possible, de seulement trois jours.

Le gouvernement des fiefs ou des états, ou même encore des bénéfices et charges d'Eglise, exige également de fréquents déplacements, de l'un à l'autre, par le simple fait de leur dispersion et de leur éloignement. Rares sont les princes ou même les seigneurs qui tiennent alors leurs hommes et leurs terres en une seule région bien définie. Ce sont là presque toujours des Etats ou gouvernements pluri-régionaux, maintenus grâce à de très nombreux messagers porteurs de mandements, grâce aux voyages aussi. Ainsi pour Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne et, à même époque, pour les Angevins de la première Maison, entre l'Anjou, la Provence et l'Italie. Seigneur de bien moindre pouvoir, Jeanne de Bretagne, dame de Cassel, de la baronnie d'Alluyre et de Montmirail au Perche administre alors, à même époque, entre 1331 et 1354, deux fiefs fort éloignés l'un de l'autre⁵⁹. Au coeur de l'Auvergne, Jean I comte d'Auvergne doit, outre son hôtel de Clermont, visiter régulièrement ses trois terres de Vic-le-Comte où est la capitale de son état, d'Auzances au nord-ouest à 60 km. environ de là, et d'Ambert au sud-est⁶⁰. Ce nomadisme est donc bien, tout simplement, lié à la structure et à la complexité des états princiers, des apanages, des apanages, des simples seigneuries, tous résultats d'alliances matrimoniales et d'héritages.

A l'intérieur même de l'état, quel qu'il soit, le voyage politique s'affirme une obligation évidente. De même que l'évêque doit, régulièrement, entreprendre des tournées et visites dans son diocèse pour surveiller l'état des abbayes et des paroisses, le seigneur rend visite et surveille ses baillis, prévôts, administrateurs de toutes sortes, ses vassaux ou familiers dans leurs propres terres, ses bourgeois dans leurs bonnes villes. Pour Mahaut, ceci ressort clairement de ses itinéraires dans les deux comtés, bourguignons ou artésiens. Elle rencontre chez eux les chevaliers de Rougemont et de Montmartin et, surtout, va de ville s'assurer la sympathie, les liens politiques nécessaires auprès des notables de Dôle, Pontarlier, Besançon et Arbois; plus encore en Artois, bien sûr où les communautés urbaines pèsent davantage sur l'équilibre des pouvoirs, à Arras, Saint-Omer, Calais et Boulogne.

Les comptes de nourriture, sans doute décevants sur le plan statistique puisqu'ils ne donnent pas le nombre exact des personnes, indiquent très régulièrement, pour nos deux années du moins, la qualité des convives et soulignent la fréquence et l'importance de ces invitations, de ces rencontres qui sont les buts essentiels du voyage princier. La comtesse, en effet, reçoit bien plus souvent qu'elle ne s'invite elle-même et sa table s'affirme ainsi l'instrument principal d'une politique des fidélités, fort active en différentes directions.

Si la comtesse ne traîne aucun convive à Reims et rarement à Paris ou à Con-

flans (un seul repas-fête de caractère très aristocratique et princier et trois autres plus modestes, entre janvier et mai 1328), son hôtel et sa table accueillent volontiers les voisins, clients et fidèles, tout au long de ses grands circuits en Bourgogne et en Artois. Hôtes privilégiés, surtout en Bourgogne, les seigneurs et chevaliers des fiefs voisins du gîte ou venus de leurs terres plus éloignées; ainsi, plus que tout autre, le sire de Rougemont invité à Bracon en juillet 1327, à Ornans et à Quincey puis encore à Bracon en novembre de la même année, les sires de Neufchâtel, Thibault et Raoul, à Bracon en juillet; plusieurs dames aussi: celle de Ferrettes à Ornans, la dame d'Alley à Bracon; en Bourgogne, madame de Flandres, la dame de Nesles, la dame de Fossens.

L'intention politique s'affirme plus clairement encore lorsque Mahaut invite à sa table les bourgeois, leurs maires et leurs échevins, leurs femmes mêmes; ce qu'elle ne manque pas de faire dans toutes les villes. En Bourgogne ce sont, en mai 1327, les bourgeois d'Arbois puis, ponctuant les déplacements de la cour, les repas offerts à Pontarlier, en août, où madame "donna à mangier aux gens de la ville", à Bracon en octobre, "aux dames, bourgeois et bourgeoises de la ville". En Artois, la comtesse accueille les notables, les responsables de la communauté urbaine et ces liens politiques, ces invitations concertées, prennent une forme plus précise, quasi institutionnelle: à Béthune, la comtesse reçoit le maire et les échevins (le 3 juillet 1328), à Marcks et à Calais les échevins et les *coremants* (hommes de loi) de la ville (les 17 et juillet), à Marck encore, le 26 octobre, les *coremans* de Marck et de Calais ensemble avec la reine Jeanne. En fait, tout aussi souvent, ces repas rassemblent à la table comtale, en une même clientèle, hommes et femmes de conditions apparemment diverses: à Arbois, en juillet 1327, "dames et damoiselles et plusieurs autres bourgeois et bourgeoises", à Ornans, en août, "toutes les bonnes gens de la ville et grand fuison de chevaliers et plusieurs autres gens", à Arras, juillet 1328, "dames et damoiselles et plusieurs bourgeois".

Enfin le voyage de cour, les fréquents changements de résidences, s'expliquent aussi très certainement, mais d'une façon évidemment plus difficile à bien définir, par les goûts et les modes du temps, par la recherche de nouveautés, peut-être d'une vie plus libre, à l'écart du monde agité des villes. Si de nombreux palais ou hôtels princiers s'insèrent parfaitement dans le tissu et le milieu social des grandes cités, au même moment, les mêmes princes responsables de grands aménagements dans leurs demeures parisiennes, acquièrent et habitent volontiers des châteaux situés à la périphérie, à courte distance souvent mais en plein champs; pour Mahaut c'est à Conflans et au bois de Vincennes où l'accueille sa fille la reine Jeanne; c'est aussi, près de Dôle, Gevry ou La Loye; près d'Arras, Avenes-le-Comte. En Artois, plusieurs châteaux se dressent au coeur des grandes villes (Saint-Omer, Lens par exemple) mais d'autres, plus nombreux, tels Aubigny, Gosnay (celui-ci à l'évêque d'Arras), Esperlecques, La Montoire, Tournehem et La Buisnière⁶¹ accueillent la suite et les hôtes de la comtesse dans de simples bougs ou villages. Sans doute est-il trop tôt pour parler, en 1327, d'une mode des délassements et des plaisirs champêtres. Ces châteaux ne son pas encore des "manoirs", résidences de plaisance et, du temps de Mahaut, tous les travaux effectués en Artois concernent essentiellement des ouvrages de fortification, un renforcement

de la puissance défensive⁶². Si certaines dépenses se rapportent, elles, à même époque, à quelques embellissements ou aménagements, vastes cheminées ornées, grandes fenêtres et verrières des salles d'apparat et de réunion, le château d'Artois reste, sans aucun doute, cette forteresse austère, cernée de hauts murs plus ou moins aveugles, flanqués de fortes tours et couronnés de créneaux.

Mais la chasse, principal divertissement de ces résidences hors des villes, justifie à elle seule les plus longs séjours d'automne; la proximité des bois, d'une garenne ou d'un parc retient la cour plus longtemps qu'ailleurs et Mahaut paie régulièrement ses veneurs et fauconniers pour leurs meutes et leurs oiseaux de proie. D'autre part, avant même le règne de Mahaut, le parc du château d'Hesdin n'était pas seulement une vaste étendue de bois et de fourrés livrés aux bêtes sauvages; Robert II y avait fait aménager, dans les années 1290, toutes sortes d'attractions, de mécanismes, d'inventions de goût plus ou moins douteux, capables de surprendre les visiteurs par des jets d'eau inopinés, des en de glaces⁶³. Si le "manoir", les pastourelles n'emportent pas encore la mode, le goût des divertissements dans les parcs s'affirme davantage et ce va et vient incessant entre palais de ville et château des champs répond sans doute à quelques désirs nouveaux, impose en tous cas un rythme de vie bien particulier.

Tous ces déplacements d'une suite toujours nombreuse nécessitent en tous cas et mettent en jeu des moyens considérables. Les gens de la comtesse ne voyagent que par chemins et routes de terre, avec leurs propres chevaux, leurs chars et chariots, leurs somniers sans jamais emprunter la voie d'eau, même en Artois où les rivières et les fleuves offraient pourtant quelques possibilités; celles-ci, en 1327-1328 ne sont jamais mises à profit, à la différence semble-t-il, d'autres cours qui, plus tard, en d'autres temps, n'hésitaient pas, sur la Loire ou sur les fleuves du Nord, à faire naviguer le train des embarcations princières⁶⁴.

Aussi l'écurie, un des offices les plus importants de l'hôtel, emploie-t-elle de nombreux valets et tient-elle régulièrement un compte à part dans chacun de nos registres: achats de nouveaux chevaux, entretiens, couvertures, frais d'hébergement et soins lors des maladies des bêtes dans des gîtes étrangers; plus la sellerie et les réparations de tout le matériel roulant. Certains chevaux paraissent affectés directement au service de la comtesse: pour son char et peut-être sa litière, pour ses proches et ses familiers. Ce sont vraisemblablement ceux que le responsable des comptes appelle "les grands chevaux": en 1315, on avait acheté deux draps pers "de quoi on fist 14 couvertures et 12 testières pour les grands chevaux madame" et, quelques jours plus tard, "16 couvertures linges pour les grands chevaux"⁶⁵; en 1310, huit valets nommément désignés prenaient soin des 16 ou 17 grands chevaux de madame d'Artois⁶⁶. Lors du long séjour en Bourgogne, l'hiver 1327 et plus précisément avant le retour vers Paris, deux marchands vendent au maître des écuries, l'un, quatre grands chevaux "pour le char madame" et un coursier, l'autre, deux grands chevaux également pour le char; puis c'est un seigneur qui vend un autre cheval, encore pour le char; au total, en ces quelques jours, une dépense vraiment considérable de 1084 livres; on avait, de plus, acheté 8 couvre-chefs pour ces chevaux du char et les palefrois et douze autres pour les somniers⁶⁷.

Le char de Mahaut coûte lui-même très cher; tout d'abord du fait des réparations qui reviennent périodiquement, semble-t-il avant chaque grand voyage: mettre des roues neuves, le garnir de bandes de fer ou de clous, changer les traits et les harnais des chevaux. De plus, deux chars sont refaits de toutes pièces, l'un en 1322, l'autre en 1326⁶⁸; ce dernier servit certainement à l'expédition de Bourgogne en 1326-1327. Ornés de peintures, protégés par des housses de toile de vives couleurs, habillés de riches draps d'écarlate ou de draps rayés, de tissus de soie pour le ciel, garnis à l'intérieur de tapis, matelas et coussins, enrichis de pommeaux et de roses d'argent ainsi que des armes d'Artois peintes ou brodées, ces chars affirment tout au long du voyage, à chaque moment de la route, puissance et richesse⁶⁹.

Les bagages, coffres, malles et balles de vêtements⁷⁰, les vivres suivent ou plutôt accompagnent la suite comtale, au jour le jour, entassés dans le chariot ou portés par les bêtes de somme⁷¹. Le chariot tiré par six chevaux⁷² doit, en fait, porter une bonne part de tout l'équipement.

C'est là, pour de longs cheminements, un cortège difficile à conduire et qui parfois s'égaré ou sort malencontreusement de la route; ainsi, en 1328, quittant la région de Paris, verse-t-on 32 sous "au curé de Conflans pour amender le damage fais aus blés entre Conflans et le bois de Vissames où madame avoit cheroiet" et encore 2 sous et 2 deniers "à un povre homme de Boloigne per cui blez madame avoit charroyé"⁷³.

Nous voyons bien que ces voyages sont évidemment le grand souci des officiers de l'hôtel qui doivent constamment y adapter leurs travaux et leurs pratiques. Car, autre trait tout à fait caractéristique de cette civilisation de cour, tous partent en voyage, le même jour que Mahaut et tous la suivent dans chacune de ses étapes: chevaliers et familiers, tous les officiers et les valets surtout. La cour partie, les hôtels et les châteaux restent vides de toute vie politique ou sociale; on n'y laisse qu'un intendant, un concierge plutôt ou un gardien⁷⁴, et personne d'autre. Ces gardiens font généralement effectuer les importants travaux de construction ou de réparation pendant les longues absences de la comtesse mais restent seuls: aucun corps d'officiers ne réside alors au château, pas même à cette époque, une Chambre des Comptes pour gérer les recettes et ordonner les dépenses.

Les meubles eux-mêmes voyagent, du moins les principaux et, en tous cas, les *chambres* de madame, ensemble de tapis, de tentures, de toiles, de tapisseries et de coussins qui garnissaient soit toute une pièce soit, pour le moins, le lit. En 1327-1328, Mahaut porte avec elle: une "petite chambre" luxueuse fait avec dix pièces de cendal d'Inde⁷⁵ et deux pièces et demi de toile vertes achetées à Etienne Chevalier, brodeur à Paris⁷⁶ et, d'autre part, au moins une "grande chambre" qui compte douze tapis, garnie à nouveau de 133 puis 97 aunes de toile de lin, de rubans et de cordes neuves⁷⁷; cette mention des douze tapis (en fait des tapisseries) indique qu'il s'agissait bien, pour cette "grande chambre", non pas d'une simple literie ou garniture de lit mais déjà d'une suite de tapisseries destinées à couvrir tous les murs d'une très vaste pièce.

De même pour la *chapelle*, ensemble des ornements d'église, draps d'autels et vêtements liturgiques, prise dans les bagages, confiée à la garde d'un valet, périodi-

quement remise en ordre ("à Colart de la chapelle pour rappareiller la chapelle, pour crouches, pour épingles et rubans")⁷⁸. La *chambre* et la *chapelle*: deux ensembles mobiliers, éléments principaux d'un décor remis en place à chaque étape.

Ces milieux de cour nous apparaissent ainsi comme des groupes nomades, ou semi nomades tout au moins, qui s'opposent nettement aux autres groupes socio-professionnels généralement bien plus sédentaires; ils s'inscrivent le plus souvent en marge des sociétés et des cadres habituels. Leur arrivée et leurs séjours sont certainement ressentis par les autres, dans les villes et plus encore dans les campagnes, comme des événements, des ruptures brutales du rythme quotidien; de toute évidence la vie n'est plus alors, aux alentours de l'hôtel ou de château, celle des autres jours.

La prise de conscience de cette originalité, de cette marginalité, les contraintes du voyage, ses rigueurs et ses plaisirs, ses surprises, la même vie supportée ou acceptée en commun, tout ceci crée pour le groupe, au demeurant fort disparate, certaines identités, certaines solidarités en tous cas. Plusieurs s'imposent d'elles-mêmes. L'idée, tout d'abord, d'appartenir à un groupe souvent en mouvement, sans attache vraiment, la nécessité de recevoir tant de vivres ou de nouvelles en chemin, à grand renfort de messagers et de coursiers, de laisser derrière soi hommes et chevaux malades. L'obligation aussi de se plier à un confort très particulier et, plus encore, à un calendrier qui n'est ni celui des travaux agraires, ni celui du commerce et des foires, à un calendrier plein d'incertitudes. Si Mahaut, en 1327, célèbre avec faste la Pentecôte à Salins et la Toussaint à Bracon, invitant de nombreux convives et dépensant là des sommes d'argent considérables, les fêtes de Noël se passent, elles, de la façon la plus simple: trois jours d'arrêt certes à Gray sur la Saône, mais aucun convive (la reine Jeanne, seule présente, accompagnait Mahaut dès le départ de Dôle, le 17 décembre) et de très petites dépenses; dès le lendemain, la cour se remet en route pour une longue étape sur le chemin de Paris. De même pour la Pentecôte de 1328, le 22 mai, fêtée en toute hâte, avec de bien pauvres moyens, sans aucun invité au château de Conflans, alors que Mahaut se prépare à partir, dès le lendemain là aussi, pour Lagny et le sacre de Reims.

Toute la vie sociale se plie ainsi aux exigences du temps et du chemin. En fait, à lire ces comptes, la vie de cour ne connaît d'autres divertissements que ceux nés des rencontres, des invitations à table. Mahaut ne donne aucune grande fête, ni populaire, ni de chevalerie. Aucune joute non plus⁷⁹. Mais, certain jours, sa table accueille semblerait-il un nombre considérable de personnes. C'était là pour les princes et les grands seigneurs une tradition bien établie, une marque de leur puissance politique, de l'importance de leur clientèle. Pierre Bertrand, évêque d'Autun, a reçu en moyenne 62 personnes à sa table au cours du mois d'avril 1325, 33 en juin et 66 en juillet⁸⁰. Jean, comte d'Auvergne, qui, en 1380, à 60 ans, voyage à cheval de l'une à l'autre de ses terres et jusqu'en Avignon, conduit une suite de 33 à 44 personnes, en nourrit au total de 40 à 157 selon les jours; ses hôtes ne paraissant que pour de très courts séjours⁸¹. Pour Mahaut d'Artois, le responsable des comptes ne précise jamais combien de convives viennent à table, mais le nombre des chevaux, l'importance des sommes engagées pour la dépense

d'un seul jour, quelques indications marginales, permettent d'évoquer un grand concours d'invités. Alors que 60 ou 70 chevaux ou, tout au plus, 80 chevaux logent au gîte lorsque les gens de la cour dînent entre eux, en juin 1328, lors de la visite du duc et de la duchesse de Bourgogne, les valets de l'écurie ont dû fournir la litière pour 226 chevaux au Mont-Saint-Eloi, pour 218 chevaux à Saint-Omer et pour 227 à Tournehem⁸²; un peu plus tard, le 13 août, à Permes, le comte de Saint-Pol invité amène avec lui 23 chevaux⁸³. Quant aux dépenses de nourriture qui, rappelons-le, oscillent généralement entre 12 et 15 livres par jour, elles atteignent 900 livres au total pour les trois jours de la Pentecôte 1328 (dont 682 livres pour le seul dimanche), sans compter les présents et les vivres de garnisons: 672 carpes, 25 brochets, 155 moutons et deux cerfs. L'hôtel paie encore, la même année, 124 livres pour le 31 octobre (plus 200 carpes et 24 brochets) et 588 livres, avec 9 boeufs, deux chevreaux et un sanglier, pour la Toussaint. Les deux jours où la suite de Bourgogne réside à Hesdin, le 15 et 16 juin 1328, les dépenses atteignent 112 et 205 livres. Enfin le repas offert à Paris, le 30 mars 1322, à l'évêque de Langres, au duc de Bourgogne, à la duchesse de Lorraine, à Robert d'Artois le neveu, au sire de Coucy, aux notables d'Evreux et de Boulogne avait coûté à lui seul 344 livres⁸⁴.

Ces invités, les seigneurs et princes du moins, arrivent bien sûr avec leur suite, qui grossit d'autant le groupe des hôtes.

En maintes occasions, ces grands repas s'intègrent directement dans les habitudes de la cour et ne servent pas seulement des intentions politiques. Repas de cour qui rassemblent uniquement des hommes et des femmes de même milieu social, de même culture, habitués au même genre de vie, et non repas pour parler de gouvernement ou sceller d'autres alliances. Ainsi lorsque, souvent, vient sous la plume du scribe la formule "et mangièrent à l'ostel chevaliers, dames et damoiselles et plusieurs autres" (à Besançon, par exemple, le 25 juin 1327), ou encore "et mangièrent à l'ostel li convent des Jacobins et grant fuison de gentis hommes et gentis femmes et plusieurs autres" (à Poligny, le 8 juillet) ou même "au souper, madame de Flandres, chevaliers, dames et damoiselles" (à l'hôpital de Bracon, le 28 septembre) ou "la reine, madame de Flandres et chevaliers, dames et damoiselles qui mangièrent au soupes à l'ostel" (à Salins le 29 septembre et à Bracon le 31 octobre 1327).

Les très grandes fêtes ponctuent d'une autre façon les voyages mais, à vrai dire, Mahaut ne reçoit d'une façon somptueuse, pendant ces deux années, qu'en quelques rares occasions. Tout d'abord à Salins, pour les trois jours de la Pentecôte 1327 évoqués, où festoient "les gens d'Artois, la reine Jeanne, le duc et la duchesse de Bourgogne, madame de Flandres, plusieurs chevaliers, dames et damoiselles". A Paris, le 23 février 1328, où, mais pour un seul dîner de 81 livres, étaient invités le duc de Bourgogne, le comte et la comtesse de Foix, messire Alphonse d'Espagne⁸⁵, le maréchal de Mirepoix⁸⁶ et "plusieurs autres gens"⁸⁷. D'autres très grandes fêtes, celles-ci très coûteuses à nouveau, marquent les deux passages du duc et de la duchesse de Bourgogne en Artois; tout d'abord du 8 au 12 mai 1328 alors que les deux cours voyagent ensemble de château en château, s'arrêtant aux mêmes gîtes à Arras, à Gosnay, au Mont-Saint-Eloi, à Aire et à Saint-

Omer puis enfin à Tournehem, et que les dépenses de nourriture atteignant près de 500 livres pour ces cinq jours; puis les 15 et 16 juin où les hôtes sont reçus d'une façon particulièrement fastueuse à Hesdin; pour les accueillir, Mahaut avait alors envoyé deux valets "l'un à Bruges et l'autre en Hollande pour avoir des esturgeons à la venue le duc de Bourgogne"⁸⁸. Ces grands repas d'apparat nécessitent de plus toute une mise en scène, des installations provisoires dressées en hâte car les salles des châteaux ne peuvent alors contenir les quelques deux cents convives; en cette belle saison de juin, de grandes tentes, deux au moins, abritent les tables: un charpentier d'Arras se fit payer plus de six livres "pour lever les tentes à la venue le duc de Bourgogne, pour faire les drechoirs de la salle, pour faire les drechoirs de la cuisine et de la boutellerie, pour mairien, pour corde et pour clous" tandis qu'un autre charpentier, de Saint-Omer, réappareillait une autre tente prêtée par cette ville⁸⁹.

Cependant la fête elle-même, le divertissement, se résume en peu de choses. Certes, un certain luxe de la table s'affiche largement et les commandes aux orfèvres de Paris, Arras ou Saint-Omer montrent que la comtesse sait offrir à l'admiration des siens et de ses visiteurs de belles pièces d'argent ou de vermeil: grands chandeliers, bassins à laver les mains, hanaps et aiguières, les écuelles et toute la vaisselle, les nefs de table surtout, richement ciselées, émaillées, si prisées alors⁹⁰. Mahaut fait, par ailleurs, venir des musiciens; elle fait donner quatre livres à Imbert de Beauvais et à Lucas le "ménestrier" pour distribuer à "plusieurs ménestriers que furent ledit jour (le 9 juin) à l'ostel pour la venue le duc de Bourgogne" et douze sous "à trois trompeurs et un tamboureur de Hesdin que furent à l'ostel le jeudi (16 juin) que madame donna à mangier"⁹¹. En d'autres occasions, moins fastueuses, elle se contente de distribuer quelques sous aux ménestrels qui accompagnent ses invités mais n'en commande pas elle-même. Musiciens et jongleurs, ce sont bien là les divertissements traditionnels, à l'ancienne encore, ceux de cette aristocratie, des dames et des chevaliers des châteaux; divertissements de guerrier ou de voyageurs. Mais rien de plus ici. Nous ne trouvons à la cour d'Artois de cette époque aucune annonce de ces grands entremets, machineries ou spectacles vivants, si appréciés et si nombreux dans les cours de Bourgogne, bien plus tard, sous Philippe-le-Bon ou Charles-le-Téméraire.

Du temps de Mahaut, la fête de cour est, simplement, un grand repas de seigneurs, attablés ensemble, scellant des liens de fidélité et d'amitié.

Ces fêtes, en tous cas, marquent de plusieurs points forts le cours de l'année; fêtes des maîtres, elles sont aussi ressenties par toute la cour comme un grand événement original, spécifique de ce milieu social, l'occasion de s'affirmer dans la ville ou dans le terroir. Travaux plus lourds certes, grands achats, appels aux garnisons, mais aussi mise en place de tout un appareil et d'un décor particulier; surtout, rencontres avec les autres cours, les écuyers, officiers et valets des invités, distributions de cadeaux qui récompensent les services plus durs et entretiennent ainsi le souvenir d'un jour mémorable.

Milieu hétérogène sans aucun doute, la cour forme cependant un groupe social, non seulement par ce genre de vie si particulier, par cette conscience de

vivre à son rythme propre, par la solidarité qui unit ces gens si souvent sur les chemins, mais aussi, bien souvent, par d'autres solidarités. En premier lieu, bien sûr, celle des armes et tout d'abord pour les chevaliers et écuyers, gens de métier, dont les comptes, nous l'avons vu, soulignent la hiérarchie, plus spécialement lors de la distribution des selles. Les selles, les freins et les guides offerts chaque année par la comtesse d'Artois à une vingtaine de chevaliers vassaux ou fidèles, représentent une lourde dépense et marquent clairement une structure, une organisation militaires bien précises, en temps de paix même: selles pour "bannerets" (de simple ou de double bannière), pour simples chevaliers. Au cours de ces deux années, Mahaut reçoit elle-même, à sa table, à plusieurs reprises les hommes d'armes qui prirent part à la campagne victorieuse de Flandre de 1328, celle de Cassel: à Paris, le 10 janvier ("les gens d'armes d'Artois"), à Aire les 5 et 6 juillet ("les gens d'armes" puis "les advoués de Therouanne et ses gens d'armes), enfin les 15 et 16 septembre à Hesdin ("les gens d'armes qui vindrent de l'ost"). C'est que, pour les grandes entreprises d'ost, le prince n'arme pas seulement ses chevaliers. De ce point de vue, l'étude des comptes de l'hôtel, non de Mahaut, mais de son père Robert II d'Artois, pour la guerre de Flandre où il devait, devant Courtrai, trouver la mort en 1302, apporte quelques indications fort intéressantes sur la participation de toute la cour, groupe social, à ces entreprises militaires. En 1302, le 15 juillet, trois jours seulement avant la funeste bataille, le maître de l'écurie établit la liste des chevaux achetés pour cette expédition de Flandre: 36 bêtes au total pour un peu plus de 3000 livres; plus précis, suit le compte de "autre argent délivré et payé tant pour restors de chevaux rendus à l'escuerie par les gens monseigneur le comte comme pour chevaux perdus par les dis gens à la bataille devant Courtray" qui comporte une liste de noms marquant nettement l'armement et la participation effective au combat des gens de l'hôtel, de métiers et qualités sociales très divers: 19 au total; un seul est noté chevalier (compagnon de l'un des officiers de l'hôtel: le prévôt de l'écurie, Simon de Cinq-Ormes, lui-même chevalier); sept sont désignés seulement comme "vallet monseigneur"; mais nous trouvons un "maistre Thierry", un Symonnet "clerc monseigneur" et, dans l'ordre où ils paraissent, un fruitier, un barbier, les deux trompeurs, le "mire" (médecin), un autre barbier, l'homme du cellier, un cuisinier, un tailleur et, enfin, un poulailler; tous ont, ensemble, combattu à Courtrai aux côtés du comte et de ses chevaliers. Ce que confirme très exactement un autre compte: "C'est argent païé aus gens de l'ostel monseigneur d'Artoys, pour eux hernechier à la guerre" où nous retrouvons les mêmes officiers ou valets plus tous ceux qui, par la suite, n'ont touché aucun restor de cheval: soit, ici, 60 au total (parmi lesquels deux fauconniers certes mais aussi l'homme de la forge et un muletier)⁹². Soixante hommes, hors les chevaliers, c'est, en somme, tout l'hôtel. Ce groupe social de la cour est donc encore, malgré la diversité des tâches ou des responsabilités, la diversité aussi des origines sociales, une petite société de guerriers unis par l'expérience et l'exercice des armes, par les fatigues et les dangers subis en commun sous les mêmes bannières, par le souvenir des compagnons et des chefs tués au combat.

Communauté spirituelle aussi, plus difficile à cerner sans doute, mais qui s'affirme malgré tout, tout au long de l'année et des voyages. Un facteur important

de la politique de ces princes, parfois de celle des grands seigneurs, est bien alors de créer ou de renforcer, à côté des dévotions traditionnelles de la maison royale, à ses saints patrons et à ses ancêtres, un autre culte, celui de patrons de leurs maisons, celui également des grands ancêtres de la dynastie. Ainsi se forge une sorte de communauté des sujets et, en tout premier rang bien entendu, des proches, des gens de la cour. Cette "politique" religieuse de la comtesse d'Artois et de Bourgogne apparaît clairement, en maintes occasions et sous différents aspects à la lecture de nos comptes. Tout d'abord par les visites aux abbayes amies et protégées, par les invitations à table des abbés et des moines, de "tout le covent"; en Bourgogne, Mahaut et sa cour vont tout exprès, point extrême de leurs pérégrinations, à l'abbaye du Mont-Saint-Benoît. Résidant à Paris, elle rend visite aux religieuses de Poissy et de Maubuisson.

La même politique s'affirme également par les dons et offrandes aux monastères, plus particulièrement aux Ordres mendiants. La communauté spirituelle de cour c'est aussi la vénération, ensemble, des reliques pour lesquelles la comtesse passe aux orfèvres de nombreuses et importantes commandes de reliquaires et de châsses. Ainsi, tout au long des voyages, l'itinéraire tient-il compte des grands sanctuaires et, en certains moments, ces pèlerinages successifs marquent tout autant le voyage de cour que les exigences politiques ou les relations sociales. Cette cour fait, dans ces deux années, ses dévotions à Notre-Dame de Calais pour les reliques de saint Louis, à Notre-Dame de Boulogne et à Saint-Josse en Artois; près de Paris, c'est à Saint-Denis bien sûr mais aussi au tombeau de sainte Geneviève et à la Sainte-Chapelle, puis à Saint-Maur et à Chelles pour les reliques des saintes Bathilde, Bertille et Radegonde; en Bourgogne, à Notre-Dame d'Ornans De même, toute la maison de Mahaut, les gens de sa cour et de son hôtel, gardent et vénèrent la mémoire de leurs chefs, comtes d'Artois ou de Bourgogne; la comtesse veille elle-même sur deux abbayes où sont ensevelis les siens: celle de Chierleu⁹³ pour sa famille bourguignonne (tombeaux d'Othon de Bourgogne mari de Mahaut, et des parents de celui-ci, le Comte Huges et Alix de Méran), et celle de Maubuisson⁹⁴ au Nord de Paris où elle avait fait enterrer son père Robert, où sa fille Blanche s'était retirée en 1322, après l'annulation de son mariage avec Charles IV et où elle-même, Mahaut, voulait sa sépulture. Ces tombeaux et sépulcres pour lesquels la comtesse fait entreprendre d'importants travaux (tombe d'argent, grilles, sculptures) et leurs abbayes qui célèbrant une ou deux fois par an des messes anniversaires pour les défunts, rassemblent autour d'eux, lors des passages de la cour, lors des dévotions communes, sortes de pèlerinage sur la tombe des héros, tous les gens de la suite comtale pour un culte des ancêtres glorieux. Nul doute qu'à Maubuisson, en 1328, lorsque, fait plutôt exceptionnel, la cour fait halte pendant deux jours entiers, le souvenir du maître, Robert II, n'ait été présent à tous. Certes, rien ici d'aussi grandiose qu'à Saint-Denis pour les rois de France ou, bien plus tard, à Souvigny ou surtout à Champmol pour les ducs de Bourbon et de Bourgogne, mais tout de même deux grandes abbayes funéraires, abritent les tombeaux des princes où s'affirme la fidélité aux chefs de la dynastie, une sorte de solidarité spirituelle autour de son image. De ce point de vue, les visites dans ces abbayes prennent un relief tout particulier, au-delà de simples gestes de courtoisie ou de générosité.

La fondation de chapellenies pour les messes anniversaires, hors des abbayes funéraires même, s'intègre dans la même politique. Mahaut suit là les legs d'Othon IV et les élargit, dès 1304, en Bourgogne avec les chapellenies de Quincey et de Santans, d'Ornans, de Gray, des églises de Dôle et de Notre-Dame de Salins, du château de Bracon; ainsi, tout au long des voyages, la cour retrouve-t-elle ses chapelains qui prient pour ses princes. En Artois, les messes anniversaires sont dites régulièrement aux abbayes du Mont-Saint-Eloi et de Notre-Dame de Licques, l'une et l'autre visitée par toute la cour en 1328, aux couvents des Carmes de Calais et d'Arras, à l'abbaye de Saint-Augustin près de Théroutan⁹⁴. Les comptes d'Artois font, en 1327-1328, aux chapitres 'offrandes' ou "Dépenses extraordinaires", très souvent mention de dons, de sommes d'argent ou d'objets liturgiques, nappes d'autel ou travaux d'orfèvres, pour ces abbayes et ces chapelles.

A ces dévotions solennelles s'ajoutent bien entendu la messe commune et l'assistance, ensemble, aux grandes cérémonies liturgiques. Le chapelain et ses *chapelains* (ici surtout les ornements et les vêtements) sont toujours de tous les déplacements et Guillaume de Salins, alors chapelain de l'hôtel, reçoit à la Toussaint de 1327, "deux fourrures . . . et un chaperon de gros vairs pour une robe . . . pour sa messe nouvelle"⁹⁵. Les oeuvres charitables, enfin, auxquelles participe toute la suite, à plusieurs reprises imposent des étapes, visites et itinéraires particuliers, et renforcent sans aucun doute cette communauté du groupe. Si Pierre Bertrand, évêque d'Autun, nourrit en permanence, dans les années 1325, treize pauvres dans son hôtel⁹⁶, Mahaut, elle, n'a tout d'abord, en 1310 par exemple, nourrit les pauvres que pendant la semaine sainte⁹⁷; plus tard, elle dote et construit ses hôpitaux: deux en Artois, à Hesdin et à Gosnay (terminés en 1323 et 1324), deux en son comté de Bourgogne (terminés dans l'été 1327). Lors de son périple bourguignon, cette année 1327, le 7 juin, elle "mist . . . les pauvres al hopital"⁹⁸ de Salins puis revanait y loger les 30 septembre et 1^{er} octobre; elle gîte à l'hôpital de Bracon le 28 septembre puis s'y installe à nouveau du 2 au 6 octobre, y revient enfin le 25 octobre.

Au sein de cette communauté d'armes et de prières, des cadeaux de toutes sortes établissent, entretiennent ou renforcent les liens sociaux, de soumission ou plutôt de clientèle. Certains dons reviennent si souvent, à travers ces comptes, qu'ils font figure de véritables institutions, en tous cas d'habitudes solidement ancrées. Mahaut passe quantité de commandes aux orfèvres de Paris et d'Arras pour satisfaire à cette tradition des cadeaux ("dons et grâces" disent les comptes). Elle offre volontiers une ceinture argentée ou dorée, des bourses d'or⁹⁹, mais surtout un nombre considérable de hanaps en argent ou argent doré, à pied, avec ou sans couvercle: cinquante environ pendant cette période de moins de deux ans! Ce qui, à trois marcs d'argent et à seize livres au moins la pièce, représente une belle dépense. C'est là une véritable petite industrie qui, elle aussi, témoigne du luxe de la table de ces milieux de cour, presque toujours en voyage et du vif intérêt porté à tout objet mobilier de valeur. Bénéficiaire de ces libéralités, en 1328, tout d'abord certaines personnes de son hôtel: huit au total, toutes des femmes¹⁰⁰ "Yolens damoiselle madame", Ginette de Montferrand, "Marie de la

chambre". "Simonette de la chambre". Agneset . . .); également les demoiselles de ses proches ou invitées ("damoiselle madame de Flandres") et aussi les *nourrices* et *berceresses*; puis, parmi les hommes, certains officiers de la reine Jeanne, fille de Mahaut (maistre Jehan le physicien, le chapelain, l'aumônier, le confesseur, le compagnon du confesseur). En effet, l'habitude est ausse d'offrir largement aux gens de la suite des invités: quelques sous, plutôt des pièces de draps ou une veste aux valets et aux écuyers, des hanaps aux principaux officiers. La venue du duc et de la duchesse de Bourgogne coûte ainsi, à l'hôtel d'Artois, dix hanaps d'argent doré pour environ 170 livres; en 1322, Mahaut avait offert cinq hanaps aux chevaliers, de son invité un à son clerc, un à un sergent de la suite, plus un au chapelain et un au chambellan¹⁰¹. Ce geste du cadeau aux gens de l'hôte fêté et honoré traduit certes une générosité plus ou moins large: en 1375, Jean de Berry accueille les ambassadeurs du comte de Savoie, venus négocier le mariage de sa fille Bonne de Berry avec le fils du comte, en offrant aux gens de leur suite 36 écuelles d'argent pesant 36 onces¹⁰²; ce qui paraît bien peu.

En tout dernier lieu, la cohésion du groupe s'affirme ici, pour ces gens de la cour comme d'ailleurs pour tant d'autres, en d'autres milieux, par le port de signes extérieurs distinctifs qui affirment l'appartenance et souvent même l'orgueil de cette appartenance. Ceci semble évident pour les armoiries sur les écus et les bannières, sur les couvertures mêmes des chevaux¹⁰³. Pourtant certaines indications dans ces comptes, étonnent quelque peu. Si Mahaut fait bien broder les armes d'Artois sur le linge de sa table¹⁰⁴, il va tout autrement pour les selles offertes à ses chevaliers, armoriées à d'autres armes que les siennes. Ce choix d'armes étrangères à la maison d'Artois et, d'une façon plus générale même aux fidèles de la cour, avait déjà été relevé par J. -M. Richard qui y voyait une marque d'honneur rendue à un allié¹⁰⁵. D'autres exemples de cette pratique ne semblent pas avoir été mentionnés pour d'autres cours, et notre comptabilité ne donne aucune indication susceptible d'éclairer davantage. Nous pouvons simplement noter que les années où Mahaut offrait une selle à son jeune fils Robert (mort en 1317), celle-ci ne portait pas les mêmes armes que celles de ses compagnons ou des autres chevaliers¹⁰⁶ en 1317, Robert ne n'arbore d'ailleurs pas les mêmes armoiries sur ses trois chevaux¹⁰⁷. En 1327 et 1328, les armes des selles offertes à 19 puis 33 chevaliers sont celles de Roch de Hangest puis du Comte de Hainaut¹⁰⁸. Si la qualité de quelques chevaliers bannerets se marque par une selle plus ouvree ("a li ouvraiges fait aus selles des bannières plus que aus autres . . .", toutes portent bien le même signe distinctif.

De même, pour les livrées qui, elles, aussi, marquent bien, d'une façon décisive, l'appartenance au même groupe social. Mahaut d'Artois distribue à ses gens deux livrées par an, une à Pâques, l'autre à la Toussaint et le responsable des comptes en note scrupuleusement les dépenses, réparties en deux grands chapitres: les draps pour faire les robes et les fourrures pour les parer. Ce sont là des frais considérables (922 livres pour les draps et 512 pour les peaux et fourrures à la Toussaint 1327, 1092 et 612 livres à Pâques, 1178 et 742 livres à la Toussaint 1328) qui représentent, à eux seuls, une part importante des "mises" de l'année et

soulignent assez l'intérêt que la comtesse et ses officiers portent au costume de cour. La même année 1327, la comtesse distribuait aussi hors livrée des "cotes hardies" (sortes de vêtements de dessus) taillés dans des saies d'Allemagne à 55 demoiselles, clercs et valets de métier, et 19 autres cotes, dans de l'étoffe de Salins, pour les petits valets¹⁰⁹. D'autre part, Mahaut fait, au printemps 1328, confectionner des habits de cérémonie pour le sacre de Reims et les donne à quatre de ses proches, à ses chevaliers présents et à la comtesse de Foix (draps violets de Louvain qui sont, alors, parmi les plus chers)¹¹⁰. De toutes façons, pour les vêtements de Madame, ces robes de livrée ne représentent que fort peu de choses face aux très nombreux achats de draps, robes, et fourrures "hors livrée".

Si les mentions d'achats de fourrures pour livrées, très complexes, peu explicites souvent, ne permettent aucune analyse précise, celles des fournitures en draps donnent une bonne idée, de ce qu'était cette livrée. Le responsable achète sept différentes qualités de draps: pour la comtesse et ses chevaliers, pour les clercs et demoiselles, pour les écuyers, pour les petits clercs, pour deux peintres qui oeuvrent à la cour et pour leurs compagnons, pour les valets de métier et, enfin, pour les petits valets. Sans doute, tous les valets de métiers (6 draps tout au plus soit 18 robes) ou les petits valets (4 draps donc 12 robes) ne reçoivent-ils pas une robe; ici, comme pour d'autres groupes sociaux, telles les guildes anglaises par exemple, le port de la livrée semble bien désigner une certaine qualité, une aristocratie à l'intérieur d'un groupe plus vaste.

Ces robes sont faites, pour le principal, de draps du Nord tissés à Bruxelles, Gand, Louvain, Saint-Omer, achetés sur place ou à Arras ou encore, pour Pâques 1328, aux foires de Lagny. La mode est alors aux draps rayés ou marbrés, cependant chaque compte de livrée montre bien que la cour s'attache à souligner, par des couleurs différentes, les fonctions des personnes au sein du groupe: chacune des sept catégories déjà définies reçoit des robes différentes, et par la qualité ou l'origine et, surtout, par la couleur. C'est bien la couleur ou les dessins (raies, marbrures...) qui différencient car les prix de chaque pièce ne marquent généralement pas un net désir de souligner une forte hiérarchie; ainsi, par exemple, pour la Toussaint 1328, les draps de Madame et de ses chevalier valent 21 livres la pièce, ceux des clercs et demoiselles 19 livres et 6 sous, ceux des écuyers 17 livres et 11 sous; tout en bas de l'échelle, les petits valets reçoivent tout de même des draps rayés à 10 livres la pièce; soit, pour ces draps de livrée, une différence du simple au double seulement entre le chevalier et les aides de cuisine ou de l'écurie. Une hiérarchie certes marquée par le costume mais peu affirmée¹¹¹. D'autre part, tous les valets qui ne peuvent prétendre à une robe de livrée, reçoivent régulièrement une somme d'argent au titre des "chaussemens de mesnie" et, tous, très exactement, la même somme de 3 sous par mois. Là aussi, un certain désir d'unifier, de placer dans une même condition, que nous ne pourrions pas forcément retrouver plus tard en d'autres cours¹¹².

Ici, la livrée, malgré quelques différences de qualités et, davantage, de couleurs, semble bien, aux yeux de tous, la marque de l'appartenance sociale au même groupe. D'ailleurs, ces couleurs ne restent pas fixes d'une saison à l'autre: les chevaliers portant aisément la couleur réservée aux petits valets en un autre temps; ces

redistributions se font constamment et semblent procéder du hasard, sans plus. Enfin, Mahaut envoie bien, pour qu'ils portent toujours ce signe, ses robes de livrée à ses chevaliers envoyés à Avignon ou à Paris.

Ainsi, par le genre de vie, par les solidarités des armes et celles de la prière, par le port d'armoiries et de signes distinctifs, le groupe social de cour, rassemblé à tous moments autour de la comtesse, s'affirme bien une réalité concrète, vivante. Que les textes parlent de la *cour*, de l'*hotel*, de la *mesnie*, les hommes et les quelques femmes qui le composent ressentent profondément, sans aucun doute, ce sentiment d'appartenir à une communauté. Les 2, 3 et 4 décembre 1329, pour l'enterrement à Paris du cœur de Madame, au moment où le comté d'Artois allait passer aux mains de Jeanne, fille de Mahaut et veuve de Philippe V, le scribe note, pour ces trois jours de deuil: "et mangièrent à l'ostel plusieurs chevaliers et toutes les maisnies", "et mangièrent à la cour toutes les maisnies" et, enfin "à Paris à matin à l'ostel toutes les maisnies"¹¹³.

NOTAS

¹ Etude fort intéressante d'un exemple de la technique des comptes d'un hôtel et d'une administration princiers par SIVERY (G.); *L'évolution des documents comptables dans l'administration hennuyère de 1287 à 1360 environ*. Bruxelles. 1975. 252 p.

² Ces registres, conservés aux *Archives Départementales du Pas-de-Calais (Série A)* font partie du *Trésor des Charles d'Artois* qui compte encore 12.000 pièces diverses de cette époque (registres, rouleaux, chartes, ordres de paiements, quittances...). Ils ont été reconnus par J.M. RICHARD qui a retracé l'histoire de ce Trésor dans son *Inventaire des Archives du Pas-de-Calais. T.I. Arras 1973-1978 (série A)*. Le même auteur a utilisé certains documents de ce fonds pour son étude: *Les baillis de l'Artois au commencement du XIV^e siècle*, dans l'*Introduction* du t.II du même *Inventaire* (Arras. 1886) et, surtout, pour son livre: *Une petite nièce de Saint Louis. Mahaut comtesse d'Artois et de Bourgogne*. Paris. 1887. 456 p. Cet ouvrage, fort utile pour de très nombreuses indications de détail, présente surtout la comtesse et différents aspects de sa vie publique ou privée; il apporte d'importants développements sur les relations avec les autres cours (nouvelles, messagers, cadeaux), sur l'équipement de l'écurie, surtout sur la vie artistique, les commandes aux maçons, aux peintres et aux orfèvres. Mais ces registres restent, pour le moment, inédits. J'utilise ici les transcriptions faites, dans le cadre de Mémoires de Maîtrises, dactylographiés, par mes étudiants de l'Université de Paris X, en 1971 (V. GERARD; FR. HUSTACHE; A. LEBON; J. LECUYER) et 1972 (CHR. COLINET, J. DE PAOLI). Ces transcriptions, ainsi que les autres Mémoires cités ci-après (Cf. *infra* notes N° 43. 46. 48. 59. 112), n'ont été possibles que grâce à l'aide généreuse de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, et plus particulièrement de Jean Glénisson et de Odile Grandmottet que je remercie tous deux bien vivement.

³ Tous les registres cités en notes ici sont des *Archives Départementales du Pas-de-Calais*. Ces quatre registres sont cotés A 361 (du 21 mai au 31 octobre 1327), A.470 (du 1^{er} novembre 1327 au 1^{er} février 1328), A.474; (du 2 février au 29 avril 1328), A.480 (du 12 mai au 31 octobre 1328).

⁴ Sur la technique de ces comptes, leur présentation, leur vérification et l'emploi des différentes monnaies, cf. LECUYER (J.); *op. cité supra* note 2.

⁵ La date de naissance n'est pas connue mais elle avait épousé Othon IV de Bourgogne en 1285; celui-ci est mort en 1303.

⁶ Cf. RICHARD (J.); *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI^e au XIV^e siècle*. Paris. 1954. LADNER (P.); *L'administration royale de la Franche-Comté sous Philippe-Bel (1295-1314)*. Centre européen d'Etudes Bourgondo-médiannes. 1962. REDOUTEY (J. P.); *Le comté de Bourgogne de 1295 à 1314. Problèmes d'administration*. p. 7-65. COURTEL (A. L.); *La chancellerie et les actes d'Eudes III duc de Bourgogne 1 (1315-1347)*, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. 1977. p. 23-72. (premier article, à suivre).

⁷ Cf. une très courte présentation de RICHARD (J. M.); *Une petite nièce...* (*op. cité supra* note n° 2) p. 48-54. Voir plutôt: LOISME (COMTE DE); *Une cour féodale vers la fin du XIII^e siècle. L' "Hôtel" de Robert II, comte d'Artois*. *Bulletin Philologique et Historique (jusqu'en 1715) du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*. 1920. p. 84-143, qui donne, en fait, la composition des différents services de l'Hôtel et publie aussi des listes de prix, des mandemanets et des quittances.

⁸ A. 461. fol. 16.

⁹ A. 474. fol. 14.

¹⁰ A. 480. fol. 37.

¹¹ A. 461. fol. 35 v°.

¹² A. 461. fol. 26 v°.

¹³ A. 474. fol. 14 v°.

¹⁴ A. 480. fol. 37 v°.

- 15 A.474. fol. 27.
- 16 *ibid.*
- 17 A.461. fol. 30 v°: "pour faire mener de Paris les robes des chevaliers le pape et les lorrains de la livrée de Pasques à Avignon . . ." — A.474. fol. 15. — et fol. 21 v°: ". . . les robes et les selles de la livrée de ceste Toussains . . . pour les chevalier le pape . . .".
- 18 RICHAR (J. -M.); *Une petite nièce . . .* (*op. cité supra note n° 2*) p. 67.
- 19 A.474. fol. 25: ". . . pour les parements que madame donna à ses chevaliers pour le couronnement le roy . . .". — A.480. fol. 42 v°.
- 20 A.461. fol. 15 v°.
- 21 A.480. fol. 22.
- 22 Les gages payés sont naturellement plus nombreux lors des troubles et des campagnes. En 1320-1321 Mahaut paie au seigneur de Rougemont 495 livres pour ses gages, ceus de trois chevaliers et de 21 écuyers "qui estoient en sa compagnie en armes" et 208 livres à Thomas de Savoie; sont également gagés, alors, Guillaume de Molins, le seigneur de Licques, Eudes de Saint-Martin et le seigneur d'Etrabonne (A.386. fol. 8). Peu après, le receveur ouvre un compte intitulé *Gaiges des gens d'armes de Bourgogne qui furent en Artois* où nous retrouvons Thomas de Savoie et 17 autres chevaliers, accompagnés chacun d'un ou deux écuyers (*ibid.* fol. 10).
- 23 En 1322, Mahaut, qui reçoit à sa table le marquis d'Encombe offre un hanap à chacun des chevalier qui l'accompagnent (4.403. fol 34).
- 24 REDOUTEY (J. -P.); *Le comté de Bourgogne . .* (*op. cité supra note n° 6*) p.30.
- 25 A.461. fol. 15 v°. — A.470. fol. 18. — A. 480. fol. 22. 42 v°.
- 26 Sur ces services cf. LOISME (COMTE DE); *Une cour féodale . . .* (*op. cité supra note n° 7*) p. 91.
- 27 A.461. fol. 26. A.474. fol. 14 A.480. fol. 37.
- 28 A.461. fol. 16. A.470. fol. 12. — A.480. fol. 25. Ces chiffres se trouvent très exactement confirmés par un compte de recettes du premier de ces registres (A.461. fol. 2) qui témoigne d'un remboursement de gages à l'occasion d'avantages perçus lors du séjour en Bourgogne, pour 47 valets.
- 29 A.461. Fol. 23. — A.470. fol. 16. — A.474. fol. 10. — A.480. fol. 30.
- 30 Voir surtout LOISME (COMTE DE); *Une cour féodale . . .* (*op. cité supra note n° 7*) p. 84-86.
- 31 A.270. fol. 15 (de 31 à 49 noms).
- 32 A.403. fol. 23. (41 noms).
- 33 Ces noms de métiers de cour furent certainement à l'origine de certains noms de famille, bien fixés par la suite. Ainsi, bien plus tard encore dans les années 1390, dans l'entourage du duc de Berry, un Arnaud Sert-de-l'eau qui finit par s'appeler Serdeleau et un Jehan de la Vergne, dit par dérision ou commodité des Fourneaux qui fut ensuite "des Fournaux". TOULGOET - TREANNA; Les comptes de l'Hôtel du duc Jean de Berry (1370 -1413). *Memoires de la Société des Antiquaires du Centre* n°. 17. 1890 p. 16.
- 34 RICHAR (J. -M.); *Une petite nièce . . .* (*op. cité supra note n° 6*) p. 52.
- 35 *ibid.* p. 78.
- 36 A. 378. fol. 10 v°. A. 403. fol 23.
- 37 A. 461. fol. 2.
- 38 A. 461. fol. 4 v° et sq.
- 39 A. 480. fol. 5 v°.
- 40 *ibid.* fol. 14 v°.
- 41 LOISME (COMTE DE); *Une cour féodale . . .* (*op. cité supra note n° 7*) p. 141.
- 42 A. 480. fol. 34.
- 43 COUCHET (M.); *Etude sur l'administration médiévale, d'après les registres de Pierre Bertrand, évêque d'Autun*. Mémoire de Maîtrise dactylographié. Université de Paris X. 1972. p. 18. 19. 23. 45. 27.

⁴⁴ Ces itinéraires ont été publiés PETIT (E.); *Sejours de Charles V Paris 1888 Sejours de Charles VI*. Paris. 1894.

⁴⁵ Pierre Bertrand, évêque d'Autun, possédait à Paris un hôtel situé rue Saint-André-des-Arts (qui deviendra le Collège d'Autun), un autre à Issy-sur-Seine et un troisième à Saint-Germain-en-Laye. Cf. COUCHET (M.); *Etude sur . . .* (op. cité supra note n° 43) p. 21.

⁴⁶ SOMME (M.); Les déplacements d'Isabelle de Portugal et la circulation dans les Pays-Bas bourguignons au milieu du XVe siècle. *Revue du Nord*. 1970. p. 183-197. FONT (M.); *La cour de Vic-le-Comte dans l'économie régionale d'après le Livré des Comptes de Jean I, établi en 1380*. Mémoire de Maîtrise dactylographié, Université de Paris X. 1974. en particulier p. 46 et sq. CHARBONNIER (P.); *Guillaume de Muraol. Un petit seigneur auvergnat au début du XVe siècle*. Clermont-Ferrand. 1973. p. 123-141. MIROT (A.); Notes sur les comptes de Pierre Bertrand, évêque d'Autun et sur ses itinéraires de 1325 à 1331. *Mémoires de la Société éduenne*. 1938. PETIT (E.); *Itinéraires de Philippe-le-Hardi et Jean-Sam-Peur (1363-1419)* Paris 1888.

⁴⁷ Cf. infra les cartes, p. Ci après ne sont plus indiquées en note les références aux folios de chacun des registres lorsqu'il s'agit des itinéraires, haltes et gîtes, dépenses de nourritures, présents et réceptions, noms des convives; toutes ces indications se trouvent aux chapitres des "Dépenses ordinaires" qui, pour chaque registre, s'ouvrent régulièrement au folio 4 et se suivent, jour par jour, par ordre chronologique.

⁴⁸ D'après les comptes d'Anne-Dauphine, duchesse de Bourbon, contenus dans les registres: *Archives Départementales de la Loire*. B. 1921. B. 1922. cf. infra cartes p. (itinéraires, calculs et cartes établis par J. M. BOILEAU dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise. Université de Paris IV. 1976.

⁴⁹ SOMME (M.); *Les déplacements . . .* (op. cité supra note n° 46) p. 195.

⁵⁰ A.461. fol. 4 à 14 v°.

⁵¹ Egalement un peu plus tard: les 19 et 20 novembre 1327, pour du vin de ses terres (A.470. fol. 4 v° et 5).

⁵² GUENEE (B.) ET LEHOUX (FR'); *Les Entrées royales françaises de 1328 à 1515*. Paris. 1968; en particulier p. 151-163. HEERS (J.); Fêtes, jeux et joutes dans les sociétés d'Occident à la fin du Moyen Age. *Paris et Montréal*. 1971.

⁵³ A.480. fol. 5v° 10 v°. 14.15.15. v°.

⁵⁴ A.480. fol. 42 v°: ". . . à Jehan le barbier, Herbelet et Estenin de la fourrière que furent envoyés le 28e jour d'avril des Conflans à Reims. . . et pour un courtier que leur aida a acheter leurs garnisons. . ." Mêmes précautions, en 1322 pour le sacre de Charles IV; cf. A. 403. fol. 43: ". . . pour les dépens de Baudin le barbier, de Herbelot et de Perrin de la fourrière. . . pour madame et pour faire les garnisons pour le couronnement demorant par l'espace de 25 jours. . .".

⁵⁵ Sur ces approvisionnements de cour et les transports de vins: SIVERY (G.); *Les comtes de Hainaut et le commerce du vin (XIVe - début du XVIe siècle)*.

⁵⁶ SAUVAL (H.); *Histoire et Recherche des Antiquités de la ville de Paris*. Paris. 1724 t. II. p. 64.

⁵⁷ RICHARD (J.-M.); *Une petite nièce . . .* (op. cité supra note n° 6) p. 285-291.

⁵⁸ ibid. p. 291. 297.

⁵⁹ LE JEAN (A.); *Jeanne de Bretagne, dame de Cassel d'après son cartulaire (1331-1354)*. Mémoire de Maîtrise dactylographié. Université de Paris XIII. 1974.

⁶⁰ FONT (M.); *La cour de Vic-le-Comte . . .* (op. cité supra note n° 46).

⁶¹ A même époque, Pierre Bertrand, évêque d'Autun, possédait et fréquentait cinq châteaux dans son propre diocèse: ceux de Thoisy-la-Berchère, Champeaux, Issy-l'Evêque, Touillon et Lucenay-l'Evêque. Cf. COUCHET (M.); *Etude sur l'alimentation . . .* (op. cité supra note n° 43) p.22.

⁶² RICHARD (J.-M.); *Une petite nièce . . .* (op. cité supra note n° 6) p. 256. 285.

⁶³ BRUNET (M.); Le parc d'Attractions des ducs de Bourgogne à Hesdin. *Gazette des Beaux-Arts*. 1971. p. 331-342.

- 64 Bien plus tard et, il est vrai, surtout dans la région de Bruges, Gand et Bruxelles, Isabelle de Portugal fait souvent venir ses bagages par voie d'eau et voyage elle-même sur les rivières. Cf. SOMME (M.); *Les déplacements* . . . (op. cité supra note n° 46) p. 194.
- 65 A.334. fol. 17. les 10 et 17 août 1315.
- 66 A.296. fol. 15.
- 67 A.470. fol. 10. les 8, 21 et 30 décembre 1327.
- 68 RICHARD (J. M.); *Une petite nièce* . . . (op. cité supra note n° 6) p. 130-131.
- 69 A.403. fol. 19. (pour le char de 1322).
- 70 A.316. fol. 12. (le 13 décembre 1323) " . . . à Pierre le sellier d'Arras pour une malle achetée par monseigneur Symon de Gray pour la garde robe madame . . . ; fol. 18: " . . . pour deux serrures de limoges pour les coffres de la chambre madame. . .".
- 71 *ibid.* fol. 12.: " . . . pour les despens de 13 chevaux du char, du chariot et des sommiers madame malades à Paris. . .".
- 72 Ainsi en 1323. A.416 fol. 20.: "le 15 juillet. . . à Pierre le bourelier de Hesdin pour le harnas de 6 chevaux du chariot. . .".
- 73 A.480. fol.131.
- 74 Richart Linglois, concierge à Paris et Herbelor de Chateaufort, concierge à Conflans en 1328 (A.461. fol. 36 v°) Guillaume de Vaux, gardien à Besançon en 1319 (A.378. fol.2.).
- 75 A.474. fol. 23.
- 76 A.470. fol. 21 v°.
- 77 A.474. fol. 23.
- 78 A.461. fol. 36 v°. Ce Colin de la chapelle figurait, dans le même registre, sur les listes des "Chaussements de mesnie" (*ibid.* fol. 23 et sq.).
- 79 En juin 1328, elle paie 40 sous "pour les despens de Guillaume de Rogemont et de ses compagnons que fut envoyez des Avesnes à Arras aux joustes"; mais elle-même n'y assiste pas, semble-t-il. (A.480; fol. 43).
- 80 COUCHET (M.); *Etude sur l'alimentation* . . . (op. cité supra note n° 43). p. 29.
- 81 FONT (M.); *La cour de vic-le-Comte* . . . (op. cité supra note n° 46) p. 76, 82.
- 82 A.480. fol. 5 v°.
- 83 *ibid.* fol. 10.
- 84 A.403. fol. 11.
- 85 Alphonse, fils d'Alphonse de La Cerda, lui-même fils de Ferdinand de Castille et de Blanche, fille de Louis IX. cf. RICHARD (J. M.); *Une petite nièce* . . . (op. cité supra note n° 6). p. 76 note 2.
- 86 Maréchal de Mirepoix.
- 87 Le 20 mars 1328, Mahaut offrait seulement un souper de 29 livres aux Jacobins et aux comtes d'Evreux, de Beaumont et d'Aumale.
- 88 A. 480. fol. 44.
- 89 *ibid.* fol. 44 et 48.
- 90 " . . . à Estinne le Forby orfevre pour faire une nef d'argent pour madame, baillé par Arnoul Braque la vieille nef que pesoit IX mars et une once, une vieilles escuelle d'argent pesant V mars et VI onces, II vies hanapas d'argent . . ." (A. 474 fol. 43.). Sur le luxe des tables princières et plus particulièrement sur les nefs de table, cf. ROBIN (FR.); *Le luxe de la table dans les cours princières. Gazette des Beaux Arts. 1975. p. 1-16.*
- 91 A. 480. fol. 35 et 43 v°.
- 92 LOISME (COMTE DE); *Une cour féodale* . . . (op. cité supra note n° 7) doc. XIX p. 135-138 et doc. XVIII p. 133-135.
- 93 Département de Haute-Saône; arrondissement de Vesoul; commune de Montigny-les-Cherlieu.
- 94 RICHARD (J. -M.); *Une petite nièce* . . . (op. cité supra note n° 6) p. 87-88.

- ⁹⁵ A.461. fol. 36.
- ⁹⁶ COUCHET (M.); *Etude sur l'alimentation . . .* (op. cité supra note n° 43) p. 28.
- ⁹⁷ A. 280. fol. 9 v°: ". . . que 60 pauvres manjièrent en salle . . .".
- ⁹⁸ RICHARD (J. M.); *Une petite nièce . . .* (op. cité supra note n° 6) p. 89.
- ⁹⁹ Par ex.: A. 480 fol. 34. En 1323, le 23 novembre, trois paires de ceintures ferrées d'argent et trois paires de bourses de soie données à des familiers de madame Blanche, fille de Mahaut, morte l'année précédente (A. 316. fol. 14 v°).
- ¹⁰⁰ Tous les hanaps son évalués au poids (en marcs, onces et esterlins) à raison de 5 livres et demi le mar. Cf., en particulier: A.474. fol. 13. A.480. fol. 33. 34 v° et 35.
- ¹⁰¹ A. 403. fol. 34.
- ¹⁰² TELGOUET-TREANNA (COMTE DE); *Les comptes . . .* (op. cité supra note n° 33). p. 32.
- ¹⁰³ Cf. parmi les dépenses d'équipement engagées par Robert II pour la campagne de Courtrai, la fabrication de panonceaux à fleurs de lys et de couvertures peintes: LOISME (COMTE DE); *Une cour féodale . . .* (op. cité supra note n° 7). p. 141-142. Voir aussi pour les deux expéditions de Robert, neveu de Mahaut, en 1314 et 1315: RICHARD (J. M.); *Une petite nièce . . .* (op. cité supra note n° 6) p. 223-224.
- ¹⁰⁴ En 1325, elle paie ainsi la somme fort appréciable de 83 livres et 17 sous à Jehanne l'espicière de Paris, pour avoir fait broder aux armes d'Artois, six douzaines de nappes et six douzaines de serviettes.
- ¹⁰⁵ RICHARD (J. M.); *Une petite nièce . . .* (op. cité supra note n° 6) p. 128.
- ¹⁰⁶ A. 293. fol. 13 (en 1312): ". . . pour la selle à Rober à coursier esquarterlée de Hangest et de Noyers . . ." —fol. 16 v°: ". . .pour 30 selles aux armes Gougou de Biaufroy de broudure et pour 30 lorrains pour banières et chevaliers . . ."
- ¹⁰⁷ A. 351. fol. 8 v° (en 1317): ". . . à Jehan de Bruxelles pour une grant selles pour le grant cheval Robert monseigneur des armes de Montbéliard, une selle pour son coursier des armes de Ferrettes et pour une selle des armes de Granson".
- ¹⁰⁸ A.461. fol. 26 v°. A. 474. fol. 14 v°.
- ¹⁰⁹ A.461. fol. 35 v°.
- ¹¹⁰ A.480. fol. 42 v° A. 474. fol. 25. 26.
- ¹¹¹ L'étude des livrées des princes angevins, de René surtout, marque un bien plus net désir de souligner ces hiérarchies de cour en n'offrant des robes qu'à quelques personnages, et des robes bien distinctes. Cf. PIPONNIER (FR.) *Costume et Vie sociale en Anjou (XIVe-XVe siècles)*. Paris 1970.
- ¹¹² Jean d'Arcis, évêque d'Autun, fait, en 1339, fiat aussi distribuer certaines sommes d'argent pour les chaussures de ses serviteurs, ; mais celles-ci varient beaucoup selon les valets. Cf. PFEFFER (R.); *La vie de à la cour épiscopale de Jean d'Arcis, évêque d'Autun, d'après ses comptes (1339-1342)*. Mémoire de Maîtrise dactylographié. Université de Paris IV. 1976. p. 55.
- ¹¹³ A.494. fol. 6.

Liste alphabétique des noms de lieux portés sur les cartes.

• *Voyages en Bourgogne:*

- Arbois. Aubonne. Autray.
- Belmont. Besançon. Boujaille. Bracon. Brans. La Bretonnière.
- La Charité. Colonne. Cussey.
- Dôle. Fouvent. Gevry. Gray.
- La Loye.
- Mónay. Montbenoit. Montbozon. Montmirey. Mont-sous-Vaudray. Montussaint.
- Ornans. Esnes. Poligny. Pontarlier. Pont de Planches.
- Quincey. Rougement.
- Salins. Santans. Septfontaines. Traves.

• *Voyages en Artois:*

- Aire. Arras. Aubigny. Avesnes-le-Comte.
- Bapaume. Boulogne. Calais.
- Epehy. Esprelèques. Etaples. Faukenbergues.
- Gosnay. Hesdin.
- Labuissière. Lens. Ligny.
- Marck. La Montoire. Mont-Saint-Eloi.
- Pesnes.
- Saint-Adrien. Saint-Josse. Saint-Omer. Saint Quentin.
- Tournehem.

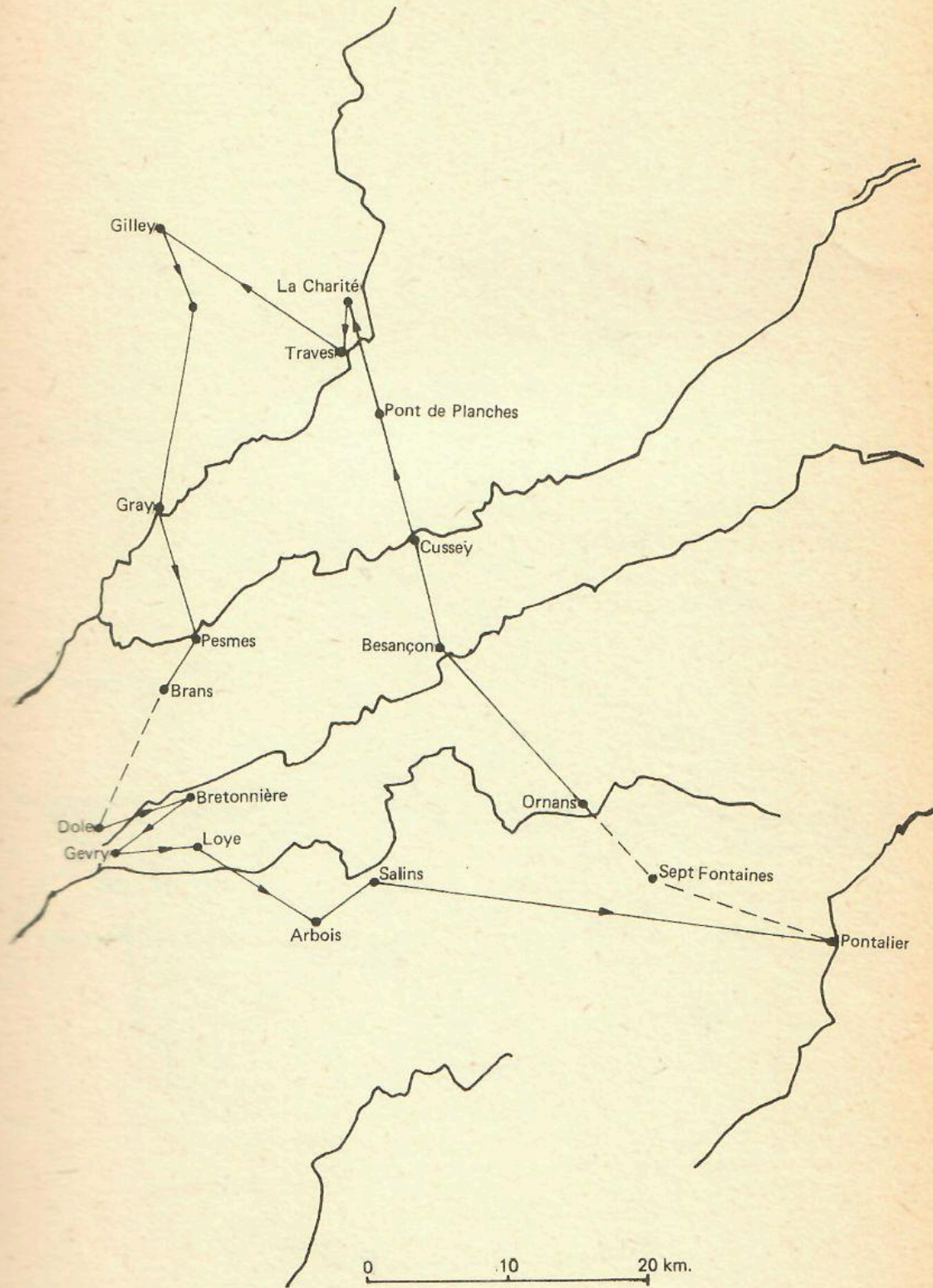
• *Voyages d'Anne-Dauphine en Bourbonnais.*

- Bord. Bourbon.
- Chavagnes. Cleppé.
- Feurs. Hérisson.
- Lachaussière. Lapalisse.
- Moulins. Murat.
- Saint-Haon. Souvigny. Varennes.

Légenda commune à toutes les cartes.

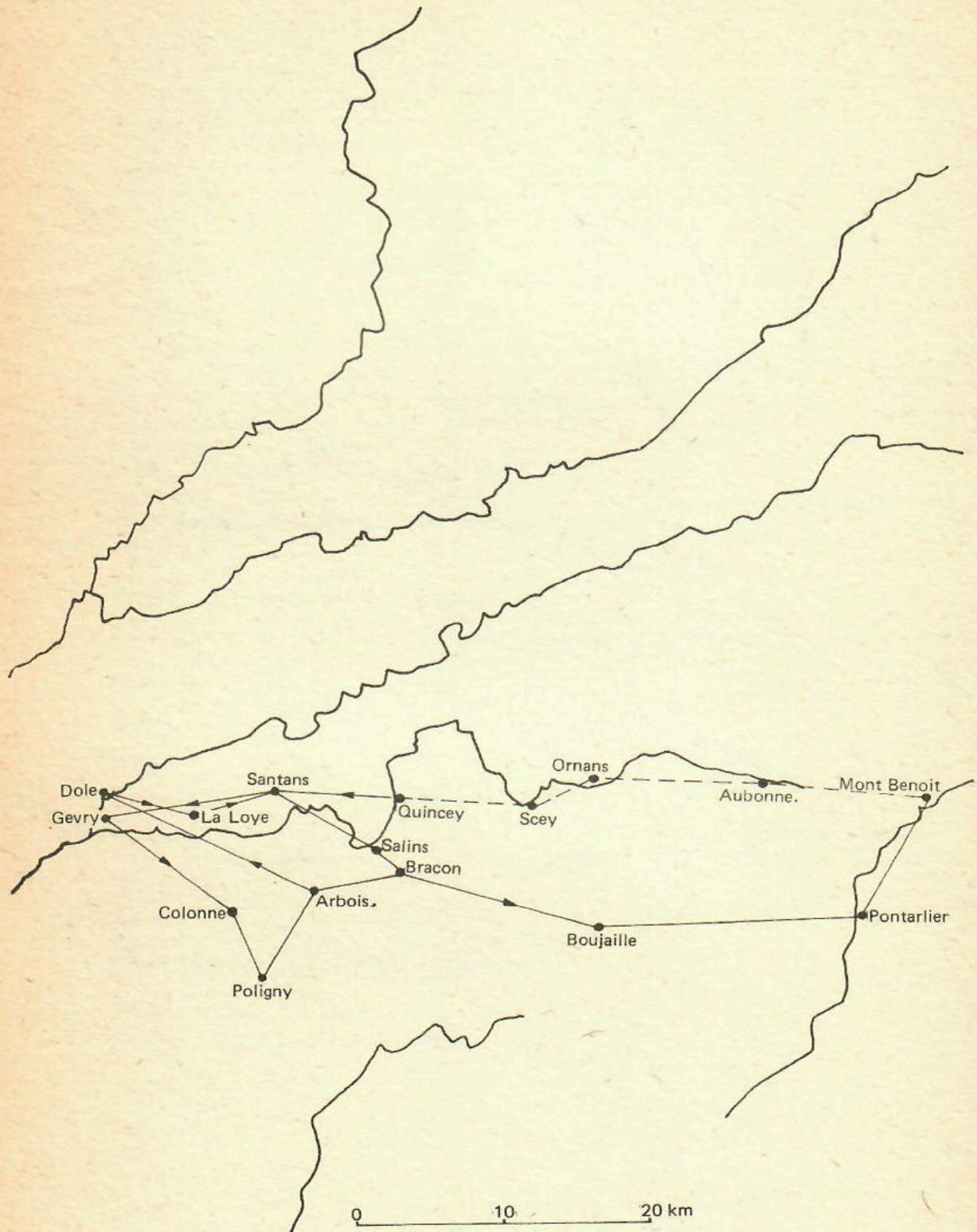
- ——— • étape d'un jour.
- - - - - • étape d'une demi-journée.

LES VOYAGES DE MAHAUT EN BOURGOGNE
(Du 21 mai au 6 juillet 1327)
Carte N° 1



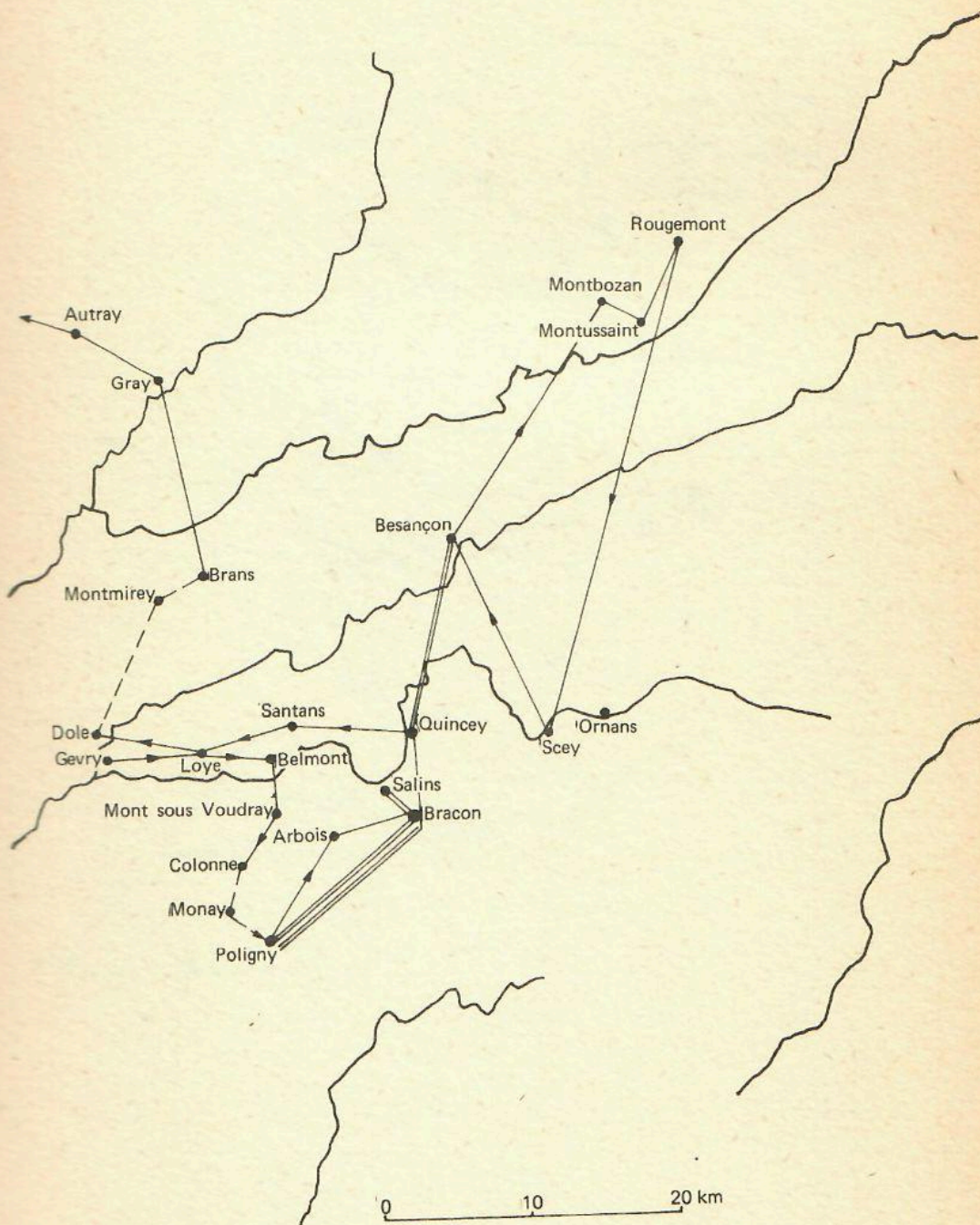
Carte N° 2

LES VOYAGES DU MAHAUT EN BOURGOGNE
(Du 7 juillet au 9 septembre 1327)



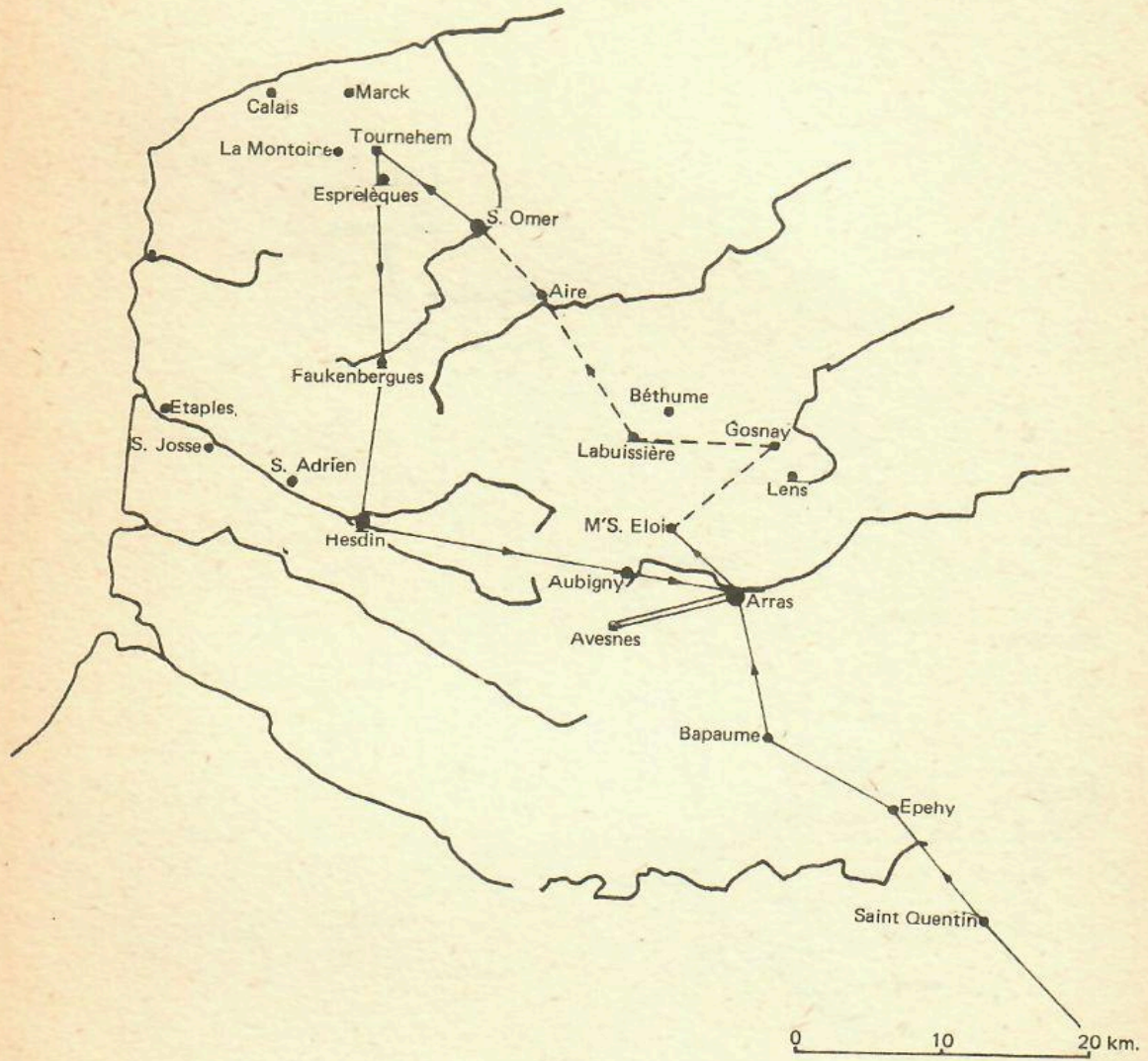
LES VOYAGES DE MAHAUT EN BOURGOGNE
(Du 10 Septembre au 27 décembre 1327)

Carte N° 3



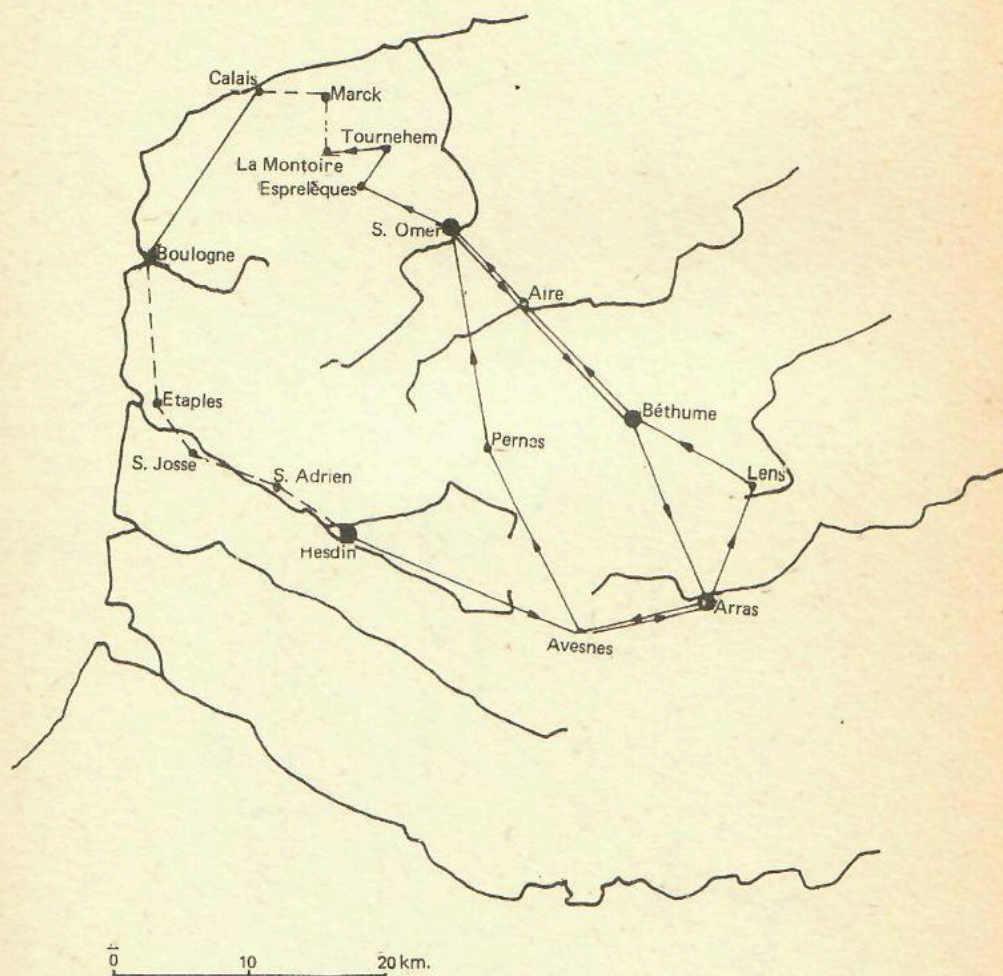
LES VOYAGES DE MAHAUT EN ARTOIS
(Du 3 au 23 juin 1328)

Carte N° 4

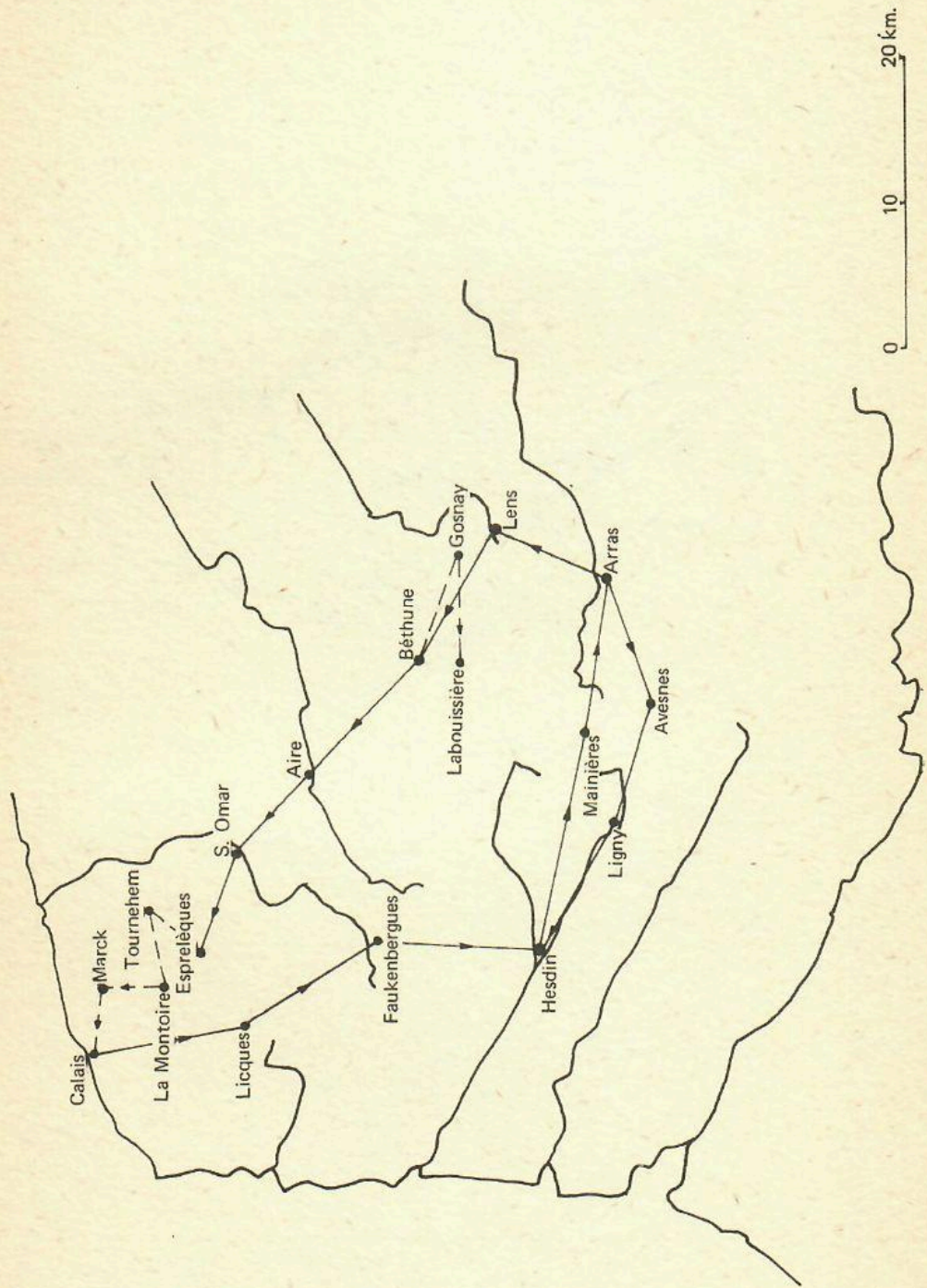


LES VOYAGES DE MAHUT EN ARTOIS
(Du 29 Juin au 10 septembre 1328)

Carte N° 5



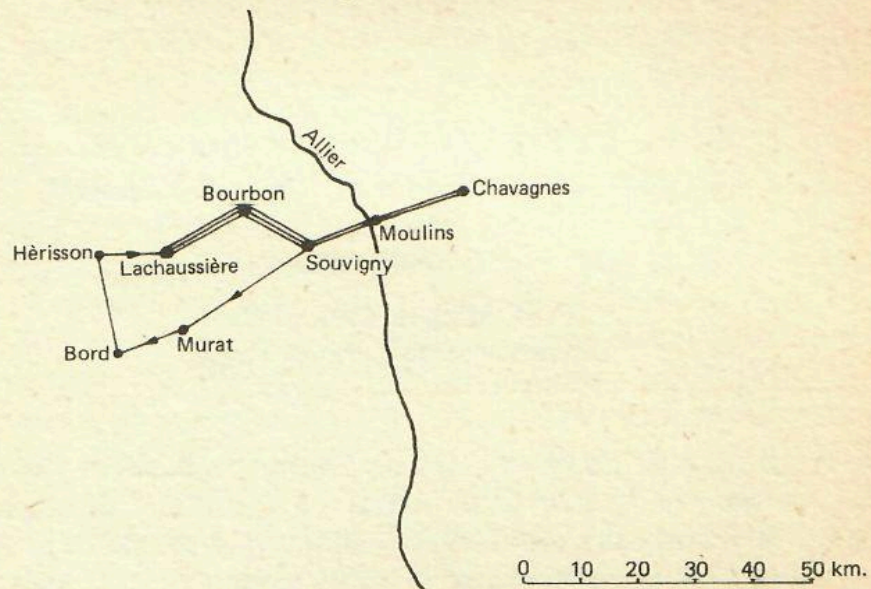
LES VOYAGES DE MAHAUT EN ARTOIS
(Du 2 au 29 octobre 1328)



LES VOYAGES D'ANNE-DAUPHINE, DUCHESSE DE BOURBONNAIS

1^{er} août – 23 septembre 1382

Carte N° 7



1^{er} janvier – 4 avril 1383

Carte N° 8

